



**ENGAGÉS ENVERS  
LES HOMMES,  
RESPONSABLES DE  
NOTRE ÉCOSYSTÈME**

**RAPPORT  
RSE 2022**  
FILIÈRE OLÉAGINEUSE

FILIALE DE



**S**i depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à PALMCI, MOPP et SANIA, nous ne pouvons concevoir le développement économique sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

Au Libéria et en Côte d'Ivoire, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir une huile de palme durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'un Groupe qui a fait le choix d'une industrie oléagineuse responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrions véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Alassane Dombia  
PCA PALMCI

# Sommaire

<b>MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>4</b>	<b>3. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS</b>	<b>26</b>
<b>À PROPOS DE NOTRE GROUPE</b>	<b>5</b>	3.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	26
<b>1. PROFIL DE L'ORGANISATION</b>	<b>6</b>	3.2 GESTION DES RISQUES	27
1.1 NOM DE L'ORGANISATION	6	<b>ENGAGEMENT DURABILITÉ</b>	<b>28</b>
1.2 ACTIVITÉS, MARQUES, PRODUITS ET SERVICES	6	<b>1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE</b>	<b>29</b>
1.3 LIEU GÉOGRAPHIQUE DU SIÈGE ET DES SITES D'ACTIVITÉ	6	1.1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE	29
1.4 CAPITAL ET FORME JURIDIQUE	6	1.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET ACHATS RESPONSABLES	41
1.5 MARCHÉS DESSERVIS	7	<b>2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	<b>44</b>
1.6 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	7	2.1 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS	44
1.7 MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DE L'ORGANISATION ET DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	8	2.2 CONDITIONS DE TRAVAIL	48
<b>2. MODÈLE D'AFFAIRES</b>	<b>9</b>	2.3 CADRE DE VIE DES SALARIÉS	57
2.1 ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10	<b>3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE</b>	<b>58</b>
2.2 PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE	16	3.1 INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	59
2.3 INITIATIVES EXTERNES	16	3.2 ACHATS MATIÈRE PREMIÈRE ET FOURNISSEURS	60
2.4 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	16	<b>4. ENVIRONNEMENT</b>	<b>62</b>
<b>STRATÉGIE</b>	<b>17</b>	4.1 GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU	62
<b>1. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX</b>	<b>18</b>	4.2 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION	64
1.1 ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	18	4.3 GESTION DES DÉCHETS	71
1.2 LISTE DES ENJEUX PERTINENTS	20	<b>PERFORMANCE</b>	<b>72</b>
<b>2. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>	<b>21</b>	<b>1. MÉTHODOLOGIE DE REPORTING</b>	<b>73</b>
2.1 LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	21	<b>2. AVIS D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT</b>	<b>76</b>
2.2 IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES	23	<b>3. INDEX DE CONTENU GRI</b>	<b>82</b>
2.3 APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	24		
2.4 ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES	24		
2.5 ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS SOULEVÉS	25		



## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PALMCI

L'année 2022 a été particulièrement marquée par le déploiement de plusieurs projets visant un développement harmonieux entre nos différentes entités et la promotion de nos valeurs (**Responsabilité, Éthique et Qualité**).

Il s'agit entre autres :

- du lancement du projet KAÏZEN portant sur les achats responsables ;
- du mécanisme de traçabilité de nos matières premières ;
- de la surveillance satellitaire (24h/24) de nos zones d'implantation ainsi que la géolocalisation de nos plantations ;
- de la production d'un manuel de gestion sur des questions environnementales et sociales ;
- du renforcement des mesures de sécurité et des conditions de travail saines.

Pour aller encore plus loin dans ses actions de développement et de promotion des valeurs internes, la filière oléagineuse du Groupe SIFCA se propose désormais de faire de l'écoute active des parties prenantes, le pilier central de sa stratégie RSE. Nous voulons être plus inclusifs et prendre en compte tous les enjeux générés par nos activités à travers une politique beaucoup plus audacieuse.

Cette politique favorisera d'une part, le dialogue constructif avec l'ensemble des communautés environnantes, et d'autre part, impliquera tous les acteurs et partenaires au développement à la bonne marche de nos activités. Notamment les planteurs, clients, actionnaires, fournisseurs de matières premières, la Fondation SIFCA, les organisations professionnelles, les sous-traitants et les partenaires financiers. L'enjeu étant de se donner les capacités opérationnelles de résister non seulement aux vicissitudes du marché devenu de plus en plus exigeant en termes de PRIX d'achat et de QUALITÉ. Mais aussi, de répondre de manière efficace, à la demande de plus en plus croissante dans la sous-région.

Notre vision d'entreprise CITOYENNE et RESPONSABLE nous oblige toutefois au respect des enjeux liés au changement climatique et à la protection de l'Environnement, à la promotion de l'équité du Genre au sein du Groupe SIFCA, à l'éthique et à la lutte contre la corruption, pour opérer sainement et accroître de manière **DURABLE** nos **CAPACITÉS** de production à travers nos chaînes **d'APPROVISIONNEMENT** et de **COMMERCIALISATION** de nos produits.

Alassane DOUMBIA  
Président du Conseil d'Administration PALMCI

**À PROPOS DE  
NOTRE GROUPE**

Ouvrer  
pour une filière  
oléagineuse  
durable



# 1. PROFIL DE L'ORGANISATION

## GRI - 102-1

### 1.1. Nom de l'organisation

La filière oléagineuse du Groupe SIFCA regroupe trois filiales, à savoir PALMCI, MOPP et SANIA Cie. Cependant, pour l'exercice de reporting précédent, seules les données environnementales & sociales (E&S) des filiales PALMCI et SANIA Cie avaient été consolidées. En revanche, pour cet exercice de reporting 2022, certaines informations E&S disponibles de MOPP ont été consolidées.

## GRI- 102-2

### 1.2. Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de PALMCI et MOPP est d'abord la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, puis la production et la commercialisation d'huile

de palme brute (CPO) et d'huile de palme (PKO) exclusivement à SANIA Cie.

SANIA Cie est la plus grande raffinerie d'Afrique avec une capacité de traitement de CPO de 1 500 tonnes par jour, et de 1 200 tonnes par jour d'huile raffinée (oléine).

SANIA Cie produit en majorité de l'oléine sous 3 marques : DINOR, PALME D'OR et DORA. SANIA Cie produit également de la margarine sous 2 marques : DÉLICIA (non-réfrigérée) et SAINT AVE (réfrigérée) ainsi que des sous-produits (acides gras et stéarine) utilisés dans l'industrie cosmétique et la savonnerie.

SANIA Cie fabrique ses propres emballages en PET (polytéréphtalate d'éthylène) et en PEHD (polyéthylène haute densité) pour la commercialisation de ses produits respectivement pour les petits conditionnements (250ml à 5L) et pour les grands conditionnements (20 & 25L).

## GRI - 102-3 | GRI - 102-4

### 1.3. Lieu géographique du siège et des sites d'activité



UAI : Unité Agricole Intégrée

## GRI - 102-5

### 1.5. Capital et forme juridique

Les 3 filiales de la filière oléagineuse sont des Sociétés Anonymes (SA) à conseil d'administration au capital respectivement de :



## GRI - 102-6

### 1.5. Marchés desservis

La filière oléagineuse du Groupe SIFCA alimente le marché ivoirien et sous-régional. MOPP et PALMCI vendent la totalité de leurs productions d'huile de palme brute (CPO) à la raffinerie SANIA Cie.

La production d'huile de palmiste (PKO) de PALMCI est vendue sur le marché extérieur.

SANIA Cie détient 58% de part de marché national et 60% de part de marché sous régional, principalement au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Cependant, ces pays ont depuis peu, fixé un quota d'importation afin d'encourager la consommation locale. Ce qui oblige SANIA Cie à réviser sa stratégie d'exportation d'huile vers ces destinations. Elle a donc décidé de réorganiser la

distribution en privilégiant la spécificité de clients exclusifs. Les clients ou les bénéficiaires des produits de SANIA Cie sont essentiellement des grossistes, les grandes surfaces de distribution et les entreprises industrielles.

## GRI - 102-9

### 1.6. Chaîne d'approvisionnement

PALMCI s'approvisionne en régimes de palme auprès de ses partenaires privés (planteurs villageois individuels ou organisés en sociétés coopératives agricoles) à 54%. Les 46% restant proviennent de ses propres plantations industrielles.

L'approvisionnement de MOPP provient essentiellement de sa plantation industrielle. Après transformation de leurs régimes de palme en huile de palme brute (CPO), PALMCI et MOPP acheminent leurs productions à SANIA Cie qui se charge du raffinage en huile de table et autres produits.



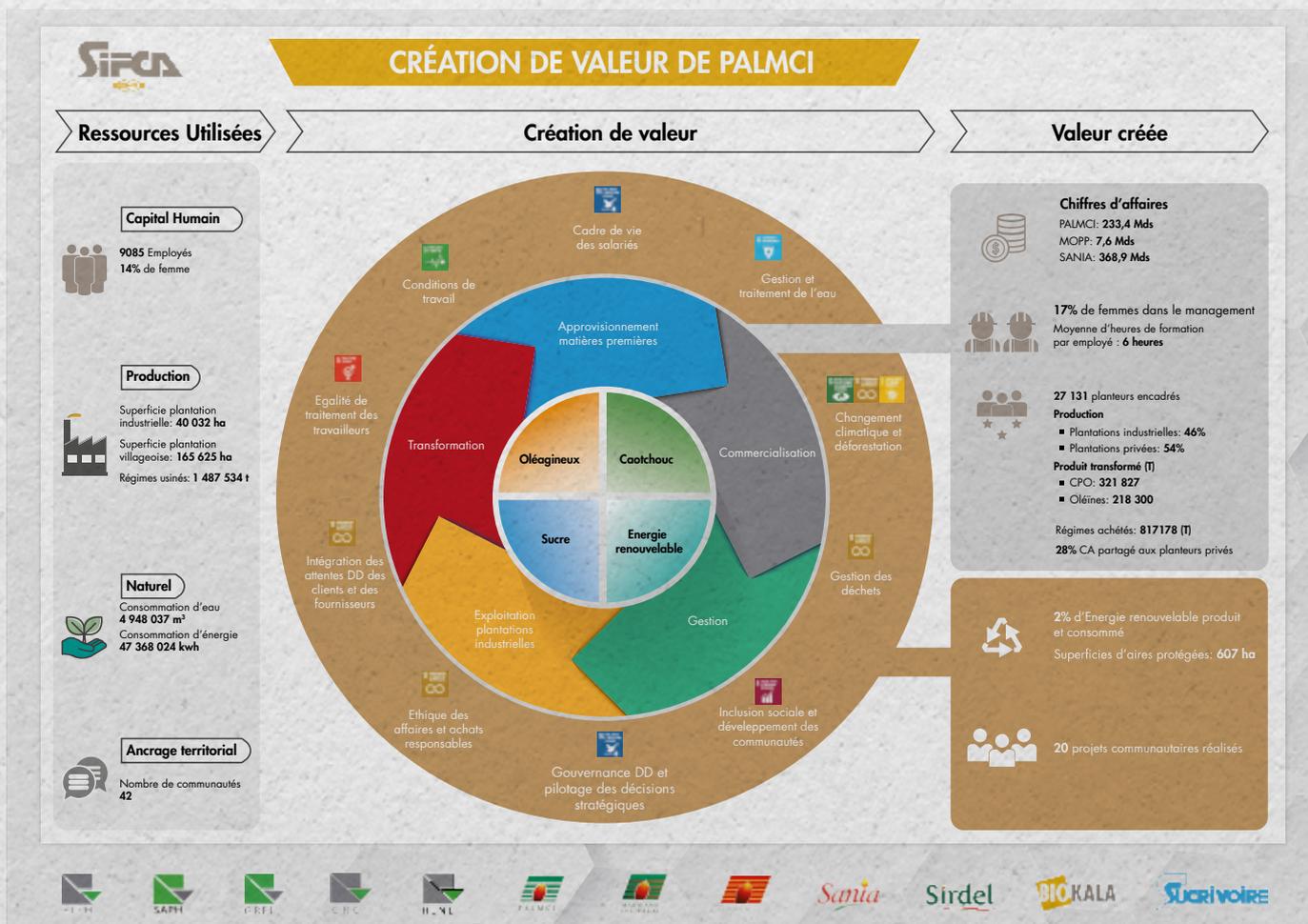
Chaîne d'approvisionnement

### 1.7. Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

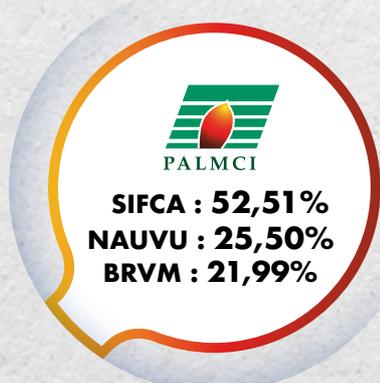
Durant l'année 2022, aucune modification significative dans l'organisation de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA, notamment le lieu géographique des opérations et chaînes d'approvisionnement. Toutefois nous cherchons continuellement à accroître notre capacité d'approvisionnement en matières premières pour répondre au besoin sans cesse croissant, des consommateurs.



## 2. MODÈLES D'AFFAIRES



Les actionnaires de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA se répartissent les parts de la manière suivante :



## 2.1. Entités incluses dans les états financiers consolidés

Les entités incluses dans les états financiers consolidés de la filière oléagineuse sont celles qui constituent la filière oléagineuse du Groupe SIFCA, à savoir PALMCI, SANIA Cie et MOPP.

### 2.1.1. Chiffre d'affaires par filiales

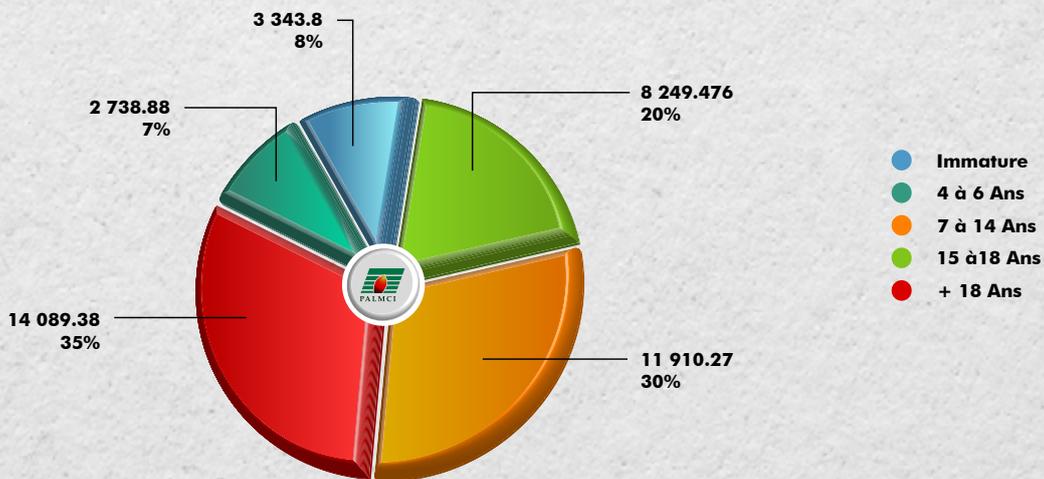


### 2.1.2. Évolution des cours mondiaux de l'huile de palme

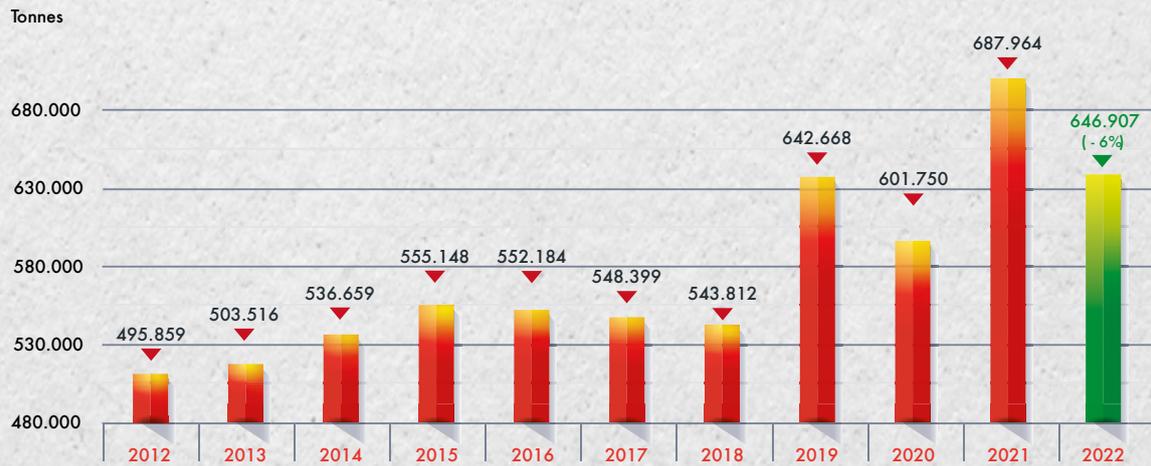
#### Chiffres clés de la filiale PALMCI

#### Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2022

45% du verger à moins de 15 ans

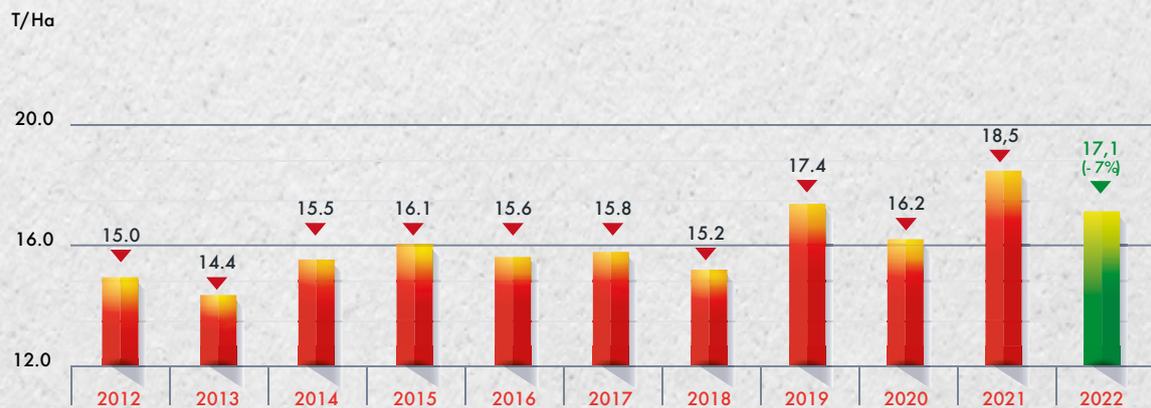


## Évolution de la production propre (PI)



Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 646 907 T en 2022 contre 687 964 T en 2021, soit une baisse de 6%.

## Évolution du rendement à l'hectare PI



Le rendement à l'hectare est passé de 18,5 t/ha en 2021 à 17,1 t/ha en 2022, soit une baisse de 7%.



## Évolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)



Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 817 176 T en 2022 contre 804 161 T en 2021 soit une hausse de 2%.

## Évolution du tonnage de régimes usinés



Tonnage de régimes usinés : 1 487 534 T en 2022 contre 1 503 756 T en 2021 soit une baisse de 1% y compris ceux en provenance de la SAPH " Société Africaine de Plantations d'Hévéas ".

## Évolution de la production d'huile de palme brute



Production d'huile de palme brute : 321 827 T en 2022 contre 328 911 T en 2021 soit une baisse de 2%.

## Évolution de la production d'huile de palmiste



Production d'huile de palmiste : 19 305 T en 2022 contre 16 525 T en 2021 soit une hausse de 17%.

## Évolution des quantités d'huile de palme brute vendues



Tonnage d'huile de palme vendue : 329 347 T en 2022 contre 318 366 T l'exercice précédent soit une hausse de 3%.



## Environnement international

Le nombre de cas de COVID – 19 a connu une forte baisse en 2022.

Il semblerait que cette pandémie ait été maîtrisée, notamment en raison de la campagne mondiale de vaccination.

L'ensemble des pays s'acheminait donc vers une deuxième année consécutive de croissance économique après les difficultés connues en 2020. Cependant l'éclatement de la guerre en Ukraine a rebattu toutes les cartes.

Le 24 février 2022, a débuté le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie. Cette dernière s'est retrouvée sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux.

Les conséquences sont à plusieurs niveaux pour l'économie mondiale :

- Hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- Hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- Hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- Hausse des cours des engrais (débutée en 2021 et accentuée en 2022).

Il faut ajouter à cela l'inflation et l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale.

En raison de ce conflit, qui a influencé les cours des différentes huiles végétales, ceux de l'huile de palme brute CIF Rotterdam ont atteint une moyenne de 1 632 USD/T sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022, soit un niveau très élevé.

Les cours ont connu une légère baisse sur le second semestre pour se situer à une moyenne de 1 102 USD/T.

Finalement, la moyenne de l'année 2022 s'établit à 1 367 USD/T.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palmes, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 se poursuit à ce jour.

En effet, cette décision a été prise afin d'éviter une hausse trop importante du prix de l'huile de table, conséquence d'une hausse des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Du 1<sup>er</sup> au 23 janvier 2022 les prix ont été maintenus à 600 000 FCFA/T

Du 24 janvier au 31 décembre 2022, les prix ont été plafonnés à 620 000 FCFA/T.

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a été de 618 662 FCFA/T en 2022 contre 569 544 FCFA/T en 2021, soit une hausse de 9%.

## Environnement national

L'année 2022 a été marquée par une situation socio – politique calme.

Le commerce mondial ayant repris une marche presque régulière malgré la crise Russo-Ukrainienne, la croissance du PIB devrait être de 6,5% en 2022 contre 6,2% en 2021 (source [www.afdb.org](http://www.afdb.org)).

Elle est principalement portée par les secteurs de l'agriculture, de la construction, des produits pétroliers, du transport et du commerce, de l'investissement et de la consommation.

### • Conditions d'exploitation des activités agricoles

La production d'huile de palme brute de l'année 2022 est de 321 827 tonnes. Elle reste la 2<sup>ème</sup> meilleure performance de PALMCI après celle de 2021.

PALMCI bénéficie ainsi des performances liées aux projets d'accroissement des capacités de trois usines, tous entamés en 2019 et terminés en mars 2021, pour Ehania Huilerie Centrale et Boubo, et en octobre 2021 pour Iboké.

### • Concurrence

Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 400 T/h contre 190 T/h pour PALMCI à l'Est, à 245 T/h contre 135 T/h au centre et à 55 T/h contre 150 T/h à l'ouest. Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 650 T/h sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes.

La forte hausse des cours du CPO sur les marchés internationaux aurait dû entraîner une augmentation des prix de l'huile de palme brute et des régimes de palme. Pour limiter la flambée des prix sur le marché de l'huile de table (et autres produits dérivés) et dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place une mesure de plafonnement des prix sur toute l'année 2022 et qui se poursuit en ce début d'année 2023.

À cela, il faudrait également ajouter les dispositions relatives aux exportations de l'huile de palme brute et huile raffinée prises par l'État en fin d'année 2022 pour garantir l'approvisionnement du marché national.

Par ailleurs, l'insuffisance actuelle de réglementation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeur des achats des régimes de palmiers à huile en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques et l'apparition de nombreux intermédiaires. De plus, certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche Firca, contribution AIPH, etc.). Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Certains acteurs de la première transformation (raffineries) se sont par ailleurs invités dans le marché des achats de régimes de palmes en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus du prix plafonné, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palmes villageois.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palmes et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière.

Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives quant aux évolutions au sein de la filière, dans la mesure où le gouvernement intervient dorénavant dans la fixation des prix.



## GRI - 102-11

### 2.2. Principe de précaution ou approche préventive

La filière oléagineuse est résolument engagée dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de ses salariés et partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail, qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation, est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

S'appuyant sur le principe de précaution dans la mise en œuvre de toutes nos activités, nous prenons des dispositions pour éviter la survenue

d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. Des évaluations, audits et inspections sont réalisés pour la maîtrise des risques et des mesures de précaution sont prises et déployées en continu.

Notre objectif est de produire et commercialiser des produits de qualité et durables pour conforter notre position de leader.

## GRI - 102-12

### 2.3. Initiatives externes

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de la filière oléagineuse reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

## GRI - 102-13

### 2.4. Adhésion à des associations

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)



STRATÉGIE

Mener une  
évaluation  
inclusive



# 1. MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

## 1.1. Étude de matérialité des enjeux

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

Même si SIFCA accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, 10 enjeux ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois.

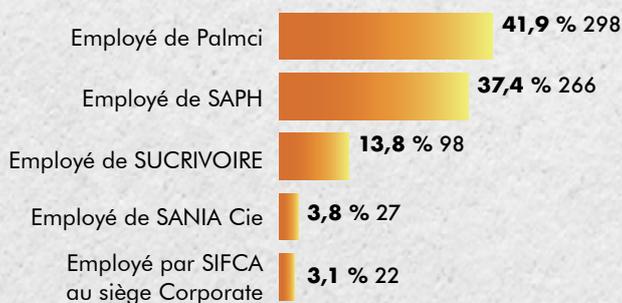
Pour y arriver, nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées.

Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces parties prenantes.

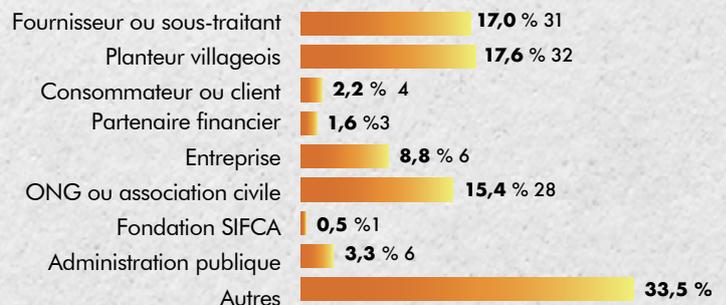
Ensuite, Nous avons fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par nos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1<sup>ère</sup> liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de norme (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

### Interne (711)



### Externe (182)



### Étude de matérialité des enjeux

Elle a ensuite été retravaillée au sein des 3 sites ivoiriens représentant nos 3 métiers (SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula) pour aboutir à une liste d'enjeux soumise aux parties prenantes (Directeurs Généraux des filiales, Responsables Développement Durable des filiales et l'ensemble du personnel, ONG,

partenaires financiers, Administrations de tutelle, communautés riveraines, etc.) via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.

## ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE



- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité.

1

## ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPONSABLE



- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue social et respect du droit des salariés à être représentés ;
- Non discrimination et égalité des chances
- Respect des droits de l'homme (incluant nos producteurs) travail des enfants, travail forcé, etc ;
- Sécurité ergonomie, et santé au travail ;
- Condition de logement.

2

## EN ÉTANT ATTENTIF À CE QUI NOUS ENTOURE



- Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc ;
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.

3

## VIA UN DIALOGUE OUVERT POUR CRÉER DE LA VALEUR AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES



- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ;
- Innovation responsable.

4

Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible par tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAI).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour SIFCA.

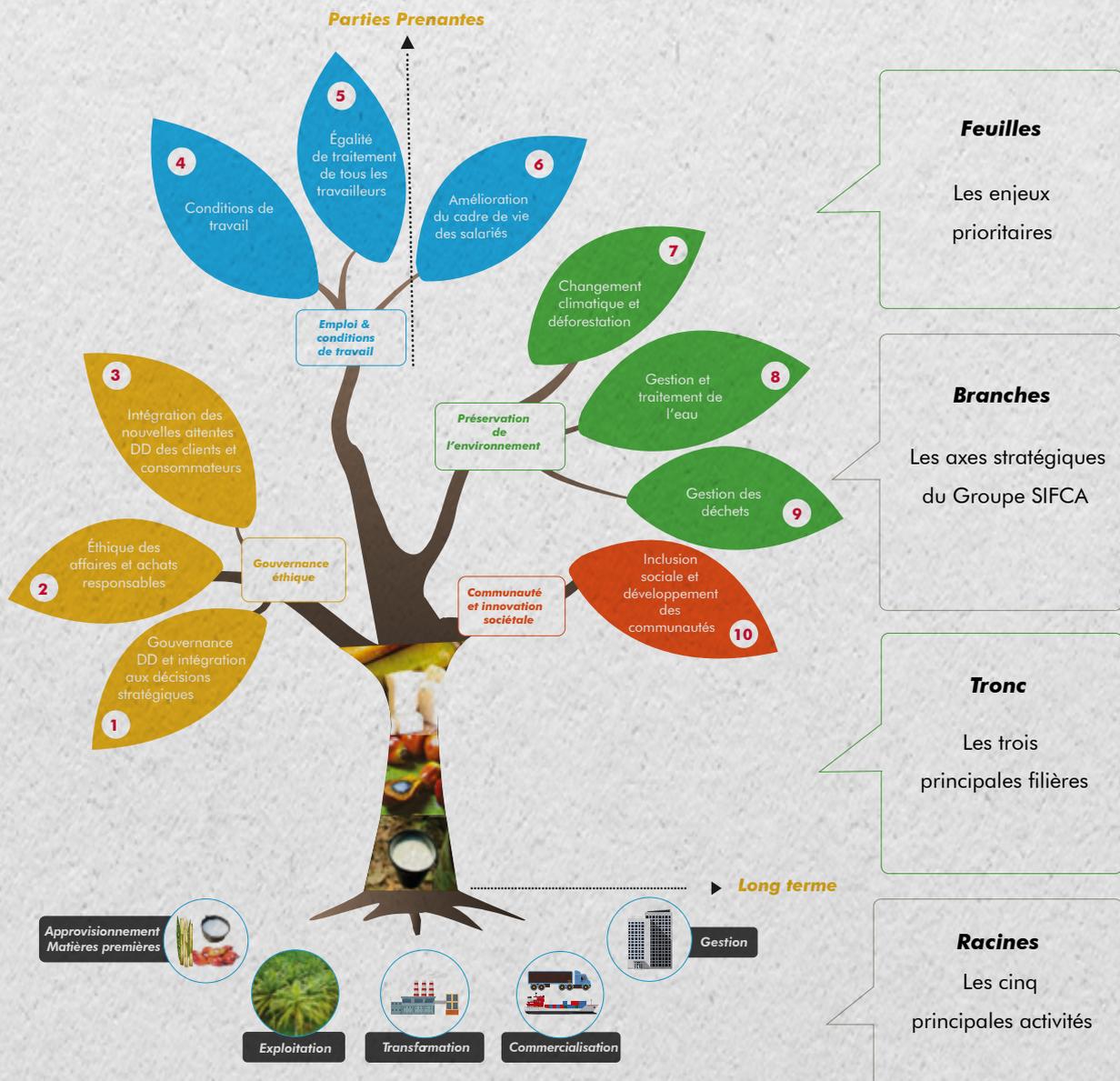


## 1.2. Liste des enjeux pertinents

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et les Directeurs d'unité (DUAI).



# NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



Suivez-nous sur [www.groupesifca.com](http://www.groupesifca.com)

## 2. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Un dialogue et un engagement constant avec l'ensemble de notre chaîne de valeur est essentiel pour atteindre nos objectifs, à savoir servir au mieux nos clients et contribuer à relever les défis sociétaux et environnementaux.

À cet effet, nous sommes engagés de manière proactive avec nos parties prenantes sur une grande variété de sujets, tels que construire une économie circulaire et durable, contribuer au développement local et à l'innovation sociétale.

### GRI 102-40

#### 2.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

Familles de parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Attentes
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	Banques locales	- Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement - Transparence et rentabilité
	Banque nationale d'investissement	
	Bailleurs	- Bonne maîtrise des risques
	Assureurs	
	Sous-traitants	- Achat équitable - Respect des délais de règlement
	Fournisseurs de matières premières	
	Fournisseurs de matériels	
	Prestataires de services	- Produits de qualité, sûrs et sains - Certifications ISO (9001, 14001, 45001)
	Clients	
	Consommateurs	
Associations de consommateurs		
Concurrents		
INFLUENCEURS SOCIAUX	Élus et autorités locales	- Développement et autonomisation des communautés - Respect des traditions et du patrimoine culturel - Transparence des informations sur les produits - Respect des engagements envers les communautés
	Associations et ONG	
	Influenceurs réseaux sociaux	
	Médias	
	Communautés riveraines	
PARTIES PRENANTES INTERNES	Établissements de formation	- Respect des décisions stratégiques - Bonne condition de travail et bien-être - Égalité de traitement - Satisfaction des revendications syndicales - Dialogue social constructif - Respect des droits des salariés
	Dirigeants des filiales	
	Actionnaires	
	Employés	
	Syndicats	
	Associations du personnel	
	Délégués du personnel	
Fondation SIFCA		

RÉGULATEURS	Ministère de l'Environnement	- Respect de la réglementation environnementale et sociale - Approvisionnement satisfaisant du marché national - Respect des prix du marché
	Ministère de l'Agriculture	
	Ministère du Commerce	
	Organismes de certifications	- Amélioration continue et conformité normative - Rapport efficace et comparable
	Agences de notation	



## 2.2. Identification et sélection des parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

### IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS



### IMPACT NÉGATIF DE SUCRIVOIRE SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE



### POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE



### VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS



### 2.3. Approche de l'implication des parties prenantes

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA :



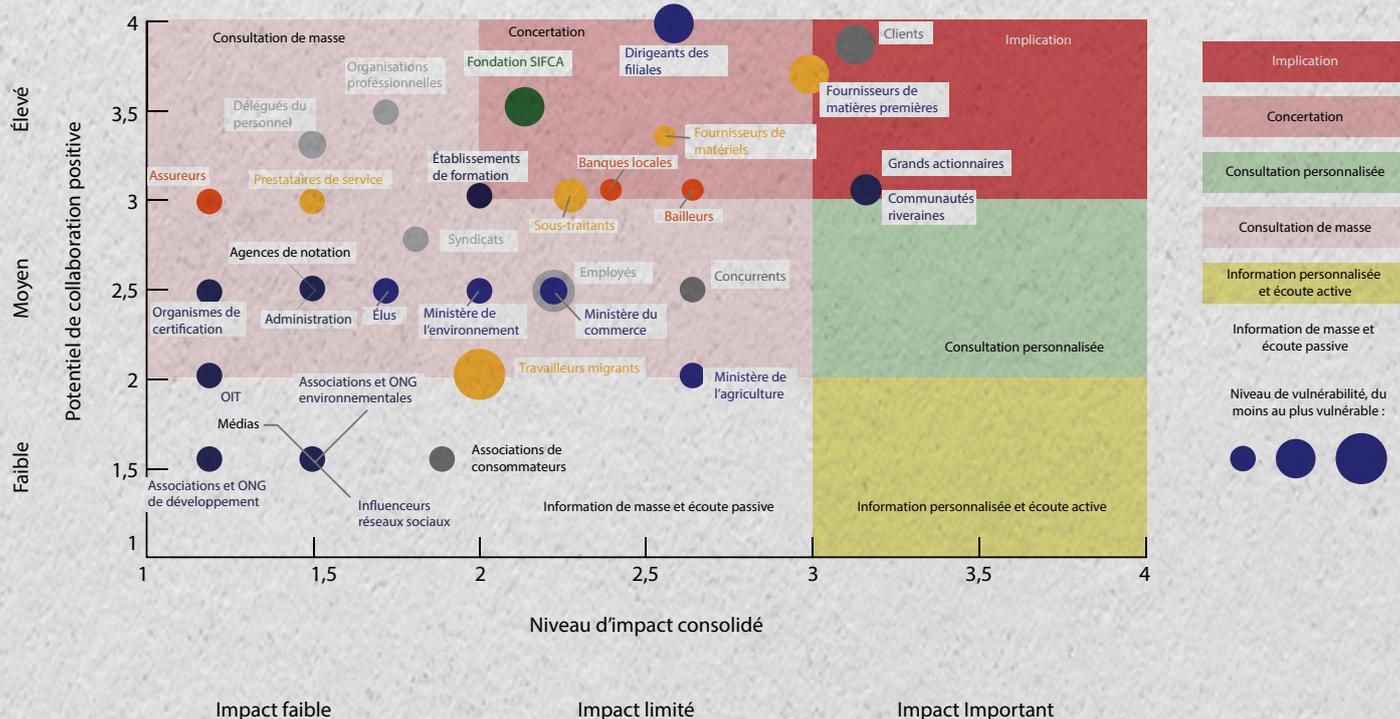
Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des discussions doivent être soumises à une concertation :



Dans une moindre mesure :



### 2.4. Analyse de matérialité des parties prenantes



## 2.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche de la filière oléagineuse consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :



### Au niveau interne

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.



### Au niveau externe

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.



# 3. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

## GRI- 102-15

### 3.1. Identification et évaluation des risques et opportunités

L'identification des risques Environnementaux & Sociaux (E&S) se fait par le biais de notre processus de contrôle continu et de projet de cartographie des risques qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers applicables à nos activités.

L'identification des principaux risques E&S, impacts et opportunités publiés dans ce rapport de durabilité a fait l'objet d'un processus participatif associant l'ensemble du personnel de toutes les filiales.

Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- Une équipe projet, composée de membres des directions DD Groupe en collaboration avec des experts externes, réalise une étude de terrain, interroge le personnel des sites et analyse des procédures standards d'opération afin d'identifier les risques associés à chaque domaine/secteur ;
- Un comité de pilotage qui analyse les risques identifiés selon les éléments suivants : Catégorie d'enjeux, Facteur de risque, Libellé du risque, Description du risque,

Cause, Conséquence et autoévaluation, qui ont permis une hiérarchisation basée sur les facteurs d'occurrence, de gravité et de fréquence ;

- Un plan de maîtrise opérationnelle des risques E&S identifiés et hiérarchisés est en cours d'élaboration par chaque filiale pour le suivi opérationnel par site.

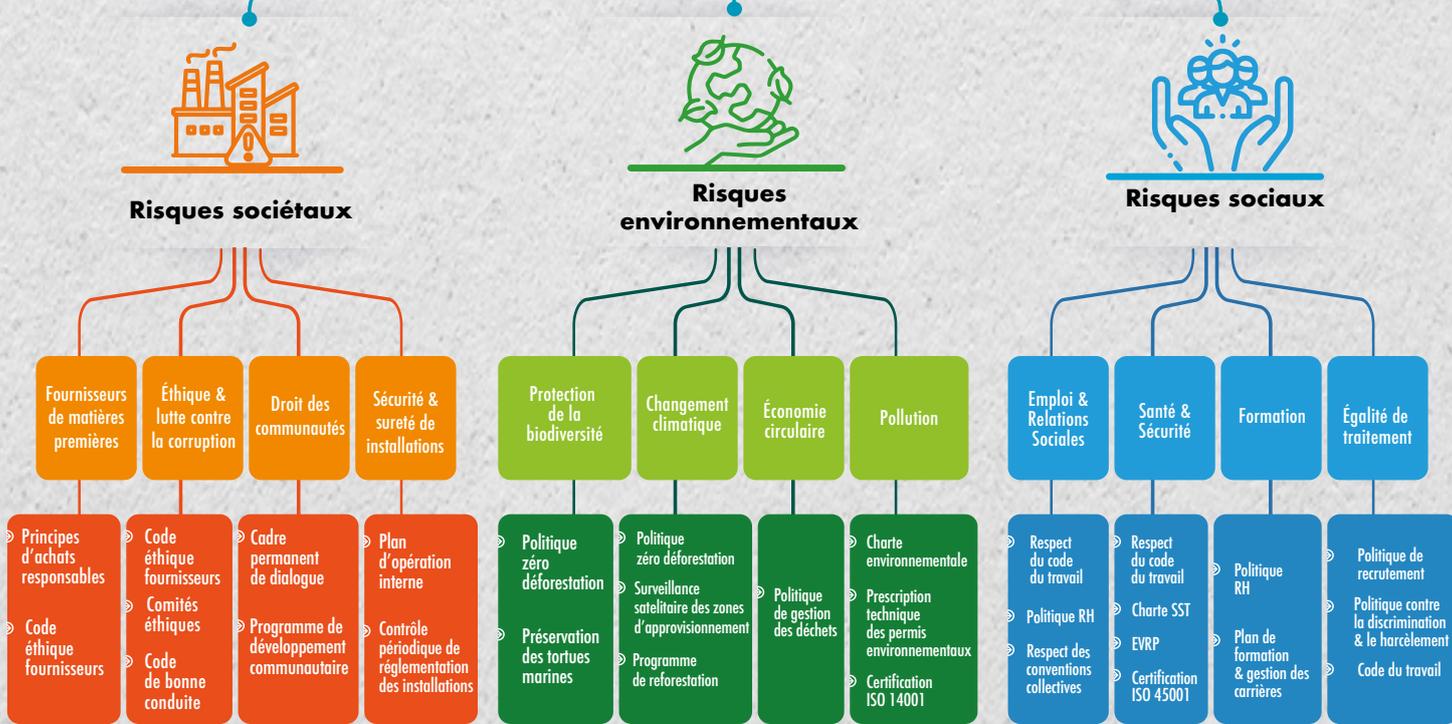
Notre dernière étude de cartographie des risques E&S a été réalisée au cours de cette année 2022, suivant le processus détaillé plus haut. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2023.

D'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également prises en compte :

- sur nos sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement, conformément à la mise en œuvre du processus de certification ISO (9001, 14001, 45001)
- au niveau de notre chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques E&S liés aux achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été réalisée durant l'année 2022 lors de la mise en œuvre de la politique achat du Groupe dénommé projet « KAIZEN »



# RISQUES & OPPORTUNITÉS



## 3.2. Gestion des risques

Les enjeux E&S, la politique durabilité, les chartes E&S et le manuel du système de gestion environnementale et sociale mis en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définis et validés au niveau du Groupe, puis déclinés au niveau des filiales et enfin au niveau des sites dans chaque pays.

La prise en compte des risques identifiés et hiérarchisés se fait à travers la mise en œuvre

d'un plan de maîtrise opérationnelle intégré au plan d'actions développement durable de la filiale. Des actions d'audit DD croisés permettent le suivi et le contrôle de l'implémentation des actions de remédiation.

Les politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux E&S, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans le prochain chapitre du présent reporting RSE.

# ENGAGEMENT DURABILITÉ

S'engager  
pour  
l'humain et  
l'environnement

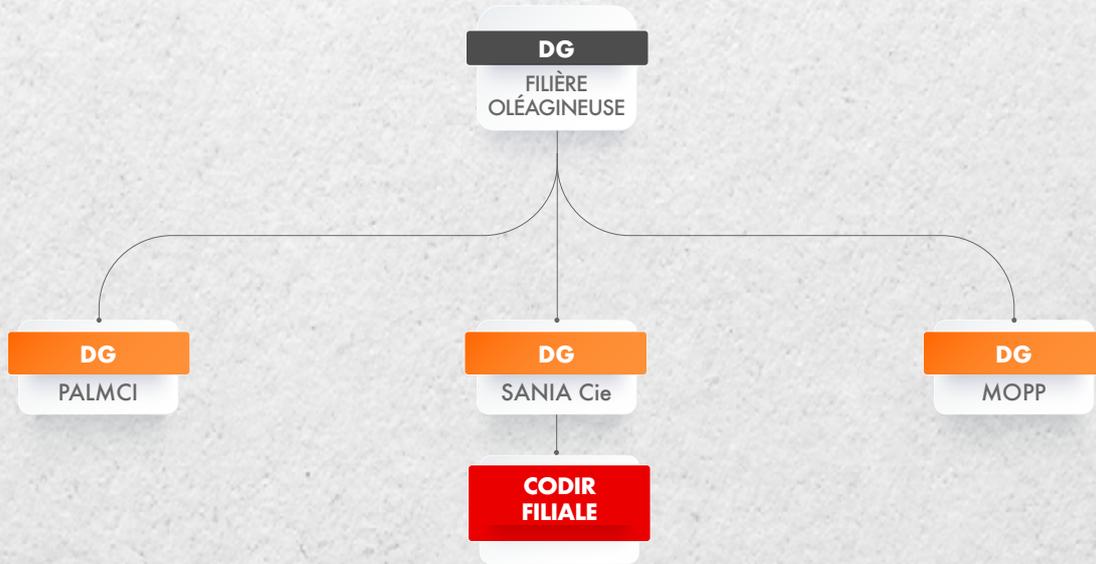


# 1. GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

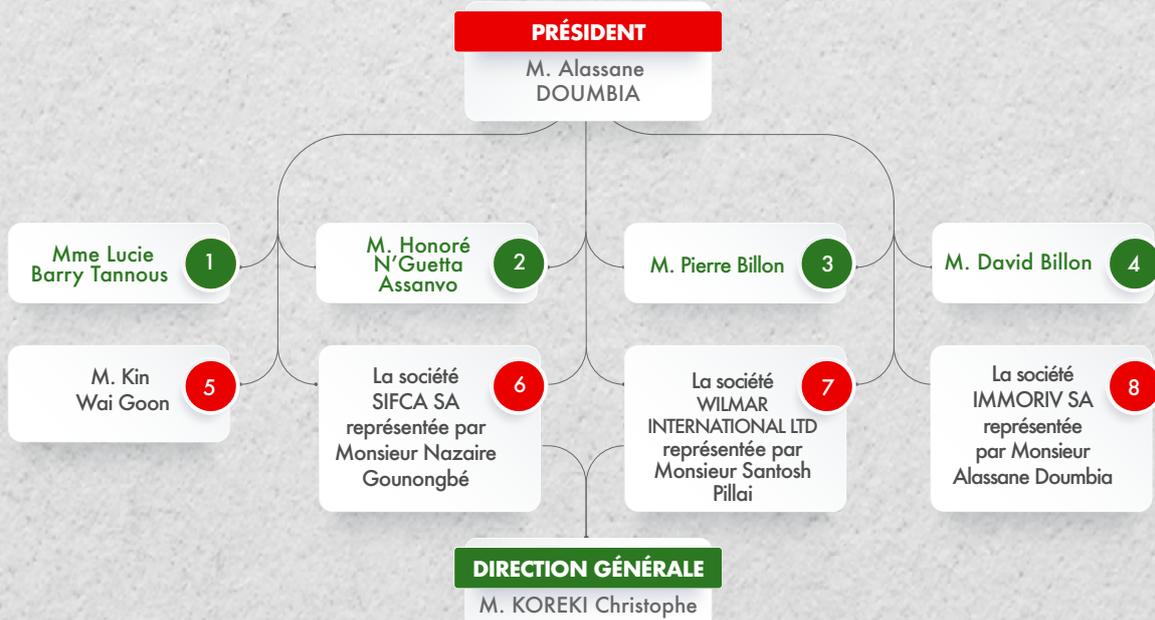
## 1.1 Gouvernance et stratégie RSE

### a. Structure de Gouvernance

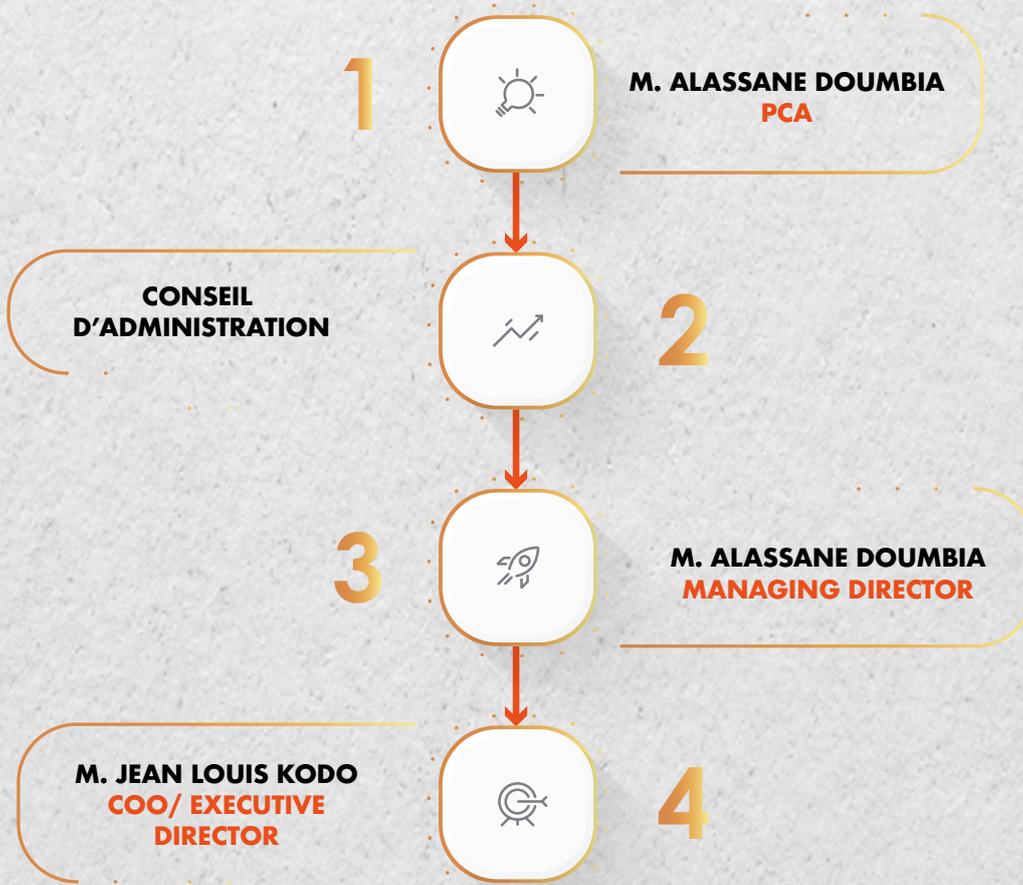
La structure de gouvernance de la filière oléagineuse se présente comme suit :



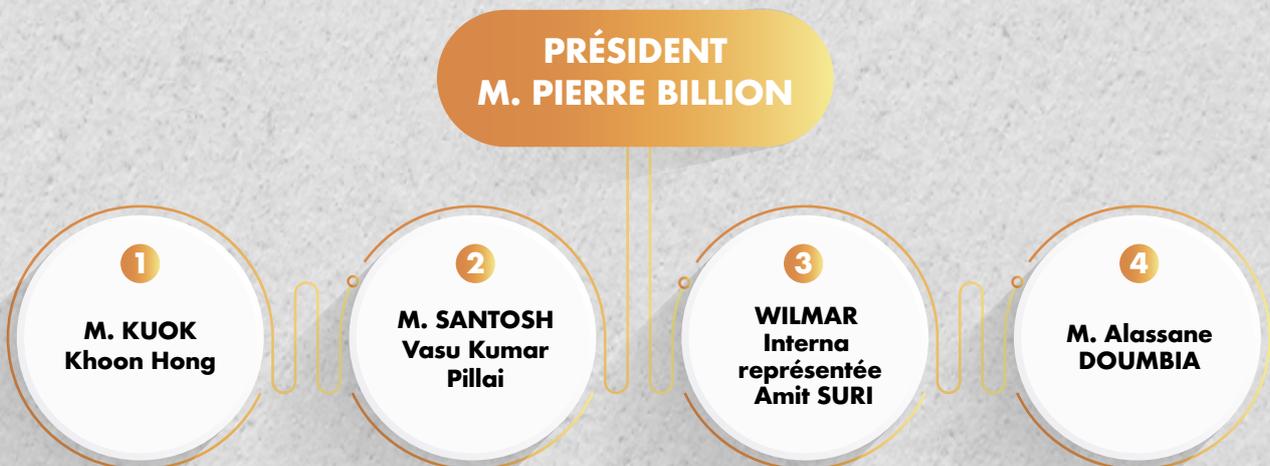
### Composition du conseil d'administration des filiales



## ORGANIGRAMME



## ORGANIGRAMME



## b. Stratégie RSE

Le Groupe SIFCA a défini une politique durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la **GOVERNANCE ET L'ÉTHIQUE**. Le Groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité. Nous avons déployé en 2022 notre politique d'achats, qui intègre des dispositions d'achats responsables selon les lignes directrices de la norme ISO 20400.

Notre manuel de gestion E&S a également été défini et sera déployé sur l'ensemble des sites du pôle au cours de l'année 2023.

À travers notre deuxième axe stratégique **EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL**, nous mettons l'humain au cœur de notre entreprise.

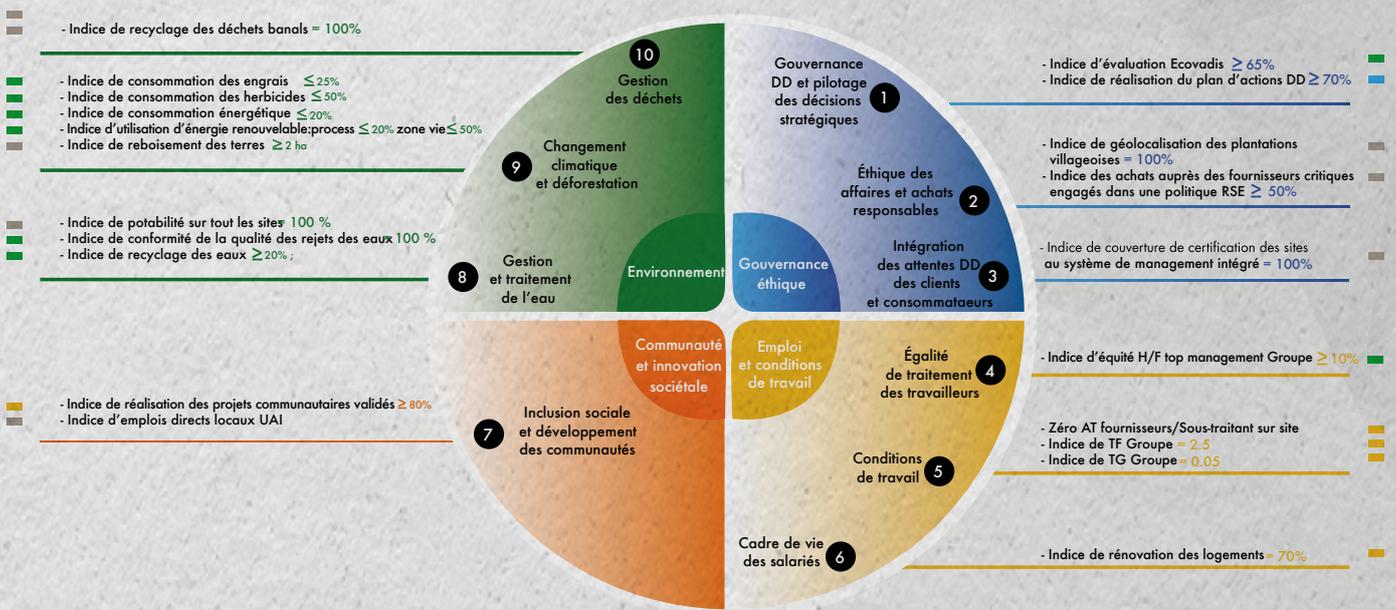
En effet, nous garantissons un environnement de travail sûr et sain pour tous nos salariés, y compris nos sous-traitants. La santé, la sécurité et le développement des compétences de nos salariés sont notre priorité.

Pour le troisième axe stratégique, nous mettons l'accent sur la **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**. Pour cette année 2022, l'accent a été mis sur la traçabilité de nos matières premières à travers la surveillance satellitaire de plus de 14 millions 500 hectares autour de nos zones d'approvisionnement, et du lancement du programme de géolocalisation des plantations de nos fournisseurs de matières premières. Nous avons achevé l'exercice 2022 avec un taux de réalisation de plus 60% du projet.

Avec le quatrième axe, **COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE**, le Groupe SIFCA s'engage à construire avec ses parties prenantes des projets durables, à favoriser l'entrepreneuriat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toutes sa chaîne d'approvisionnement.



## GOVERNANCE ET STRATÉGIE DD



### Feuille de route DD 21/25 SIFCA

Légende : 2021 2022 2023 2025



### c. Suivi de notre performance RSE : processus de rapport

Le processus de reporting des indicateurs de E&S est géré et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA avec le soutien des différents Départements Développement Durable des filiales.

Une sélection des indicateurs de suivi de notre performance RSE est auditée par un vérificateur indépendant, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA. (Voir page ... du rapport d'attestation d'assurance du vérificateur indépendant à la page ... du présent reporting RSE).

Le processus de reporting est documenté dans un référentiel du rapport E&S, qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le rapport RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui sera révisé en 2023, décrit en détail les principes du rapport RSE, le

périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils/méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'auditeurs RSE internes et par un vérificateur indépendant externe.

Le Groupe SIFCA a mis en place un outil de reporting E&S en ligne (Smartsheet) afin de faciliter davantage l'accès, à tous les niveaux, aux résultats et aux indicateurs clés de performance E&S. Cet outil permet la création et le suivi régulier de tableaux de bord sur des sujets E&S tels que la performance environnementale des usines, l'utilisation des matières premières, les achats responsables, les accidents de travail, la diversité et le développement.

Les différentes entités peuvent ainsi piloter leurs performances et concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'actions à la fois ambitieux et pragmatiques.



## d. Engagement et performance RSE de la filière huile de palme

Le Groupe SIFCA a pour objectif, à travers ces engagements RSE, de contribuer aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU par des actions concrètes. La filière oléagineuse a 8 ODD à travers des actions concrètes.



PALMCI a pour la deuxième année consécutive évalué ses politiques et actions sur la gestion des impacts environnementaux et ses pratiques en matière d'éthique, de social, de droits de l'homme, et d'achats responsables au travers d'ECOVADIS.

À l'issue de cette évaluation, PALMCI a obtenu un score global de 50 / 100 (52ème percentile) ce qui a permis d'obtenir la médaille de BRONZE. Cette performance est une nette progression de 5 points par rapport à celle de 2021.

L'audit de suivi 2 sur les référentiels ISO 9001, 14001 v2015 et 45001 v 2018 (QSE) des sites de l'Est, du Centre et du siège de PALMCI, a été réalisé avec succès avec 0 non-conformité majeure et 5 non-conformités mineures. Le renouvellement du certificat QSE de ces sites est prévu pour l'année 2023.

En parallèle, l'audit à blanc QSE des quatre sites du BAS-CAVALLY a été réalisé. L'audit de certification est prévu pour le premier trimestre de l'année 2023.



# Certificat

## Certificate

N° 2023/104893.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## PALMCI SIEGE

pour les activités suivantes:  
for the following activities:

**ENSEMBLE DES ACTIVITES DE PRODUCTION D'HUILES BRUTES DE PALME ET DE PALMISTE.**  
**ALL CRUDE PALM AND PALM KERNEL OIL PRODUCTION ACTIVITIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
has been assessed and found to meet the requirements of:

et est déployé sur les sites suivants:  
and is developed on the following locations:

**PALMCI Siège, 18 BP 3321 ABIDJAN 18**  
**PALMCI IBOKE, BP 1 IBOKE**  
**PALMCI BLIDOUBA, BP 116 TABOU**  
**PALMCI GBAPET, BP 51 GRABO**  
**PALMCI NEKA, BP 95 GRABO**

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :  
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

**Certificats ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 délivrés sous accréditation n° 4-0001**  
**Certificates ISO 9001, ISO 14001 and ISO 45001 issued under accreditation n°4-0001.**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**2023-06-01**

Jusqu'au  
Until

**2026-05-31**



SignatureFournisseur

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**

Seuls les certificats électroniques, consultables sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), font foi en temps réel de la certification de l'organisme.  
The electronic certificates only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attest in real-time that the company is certified.  
Certification de systèmes de management. Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
Management Systems Certification. Accreditation scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark. CERTI F 1313.5. 03/2022.

Flashez ce QR Code pour  
vérifier la validité du certificat



# Certificat

## Certificate

N° 2023/104890.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### PALMCI SIEGE

pour les activités suivantes:  
for the following activities:

**ENSEMBLE DES ACTIVITES DE PRODUCTION D'HUILES BRUTES DE PALME ET DE PALMISTE.**

**ALL CRUDE PALM AND PALM KERNEL OIL PRODUCTION ACTIVITIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001: 2015

et est déployé sur les sites suivants:  
and is developed on the following locations:

PALMCI Siège, 18 BP 3321 ABIDJAN 18

PALMCI IBOKE, BP 1 IBOKE

PALMCI BLIDOUBA, BP 116 TABOU

PALMCI GBAPET, BP 51 GRABO

PALMCI NEKA, BP 95 GRABO

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**2023-06-01**

Jusqu'au  
Until

**2026-05-31**



SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat*



# Certificat

Certificate

N° 2023/104892.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## PALMCI SIEGE

pour les activités suivantes:  
*for the following activities:*

**ENSEMBLE DES ACTIVITES DE PRODUCTION D'HUILES BRUTES DE PALME ET DE PALMISTE.**

**ALL CRUDE PALM AND PALM KERNEL OIL PRODUCTION ACTIVITIES**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

## ISO 45001: 2018

et est déployé sur les sites suivants:  
*and is developed on the following locations:*

**PALMCI Siège, 18 BP 3321 ABIDJAN 18**

**PALMCI IBOKE, BP 1 IBOKE**

**PALMCI BLIDOUBA, BP 116 TABOU**

**PALMCI GBAPET, BP 51 GRABO**

**PALMCI NEKA, BP 95 GRABO**

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2023-06-01**

Jusqu'au  
*Until*

**2026-05-31**



Signature Fournisseur



**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0666.9/07-2020

*Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat*



# Certificat

Certificate

N° 2023/104891.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## PALMCI SIEGE

pour les activités suivantes:  
for the following activities:

**ENSEMBLE DES ACTIVITES DE PRODUCTION D'HUILES BRUTES DE PALME ET DE PALMISTE.**

**ALL CRUDE PALM AND PALM KERNEL OIL PRODUCTION ACTIVITIES**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
has been assessed and found to meet the requirements of:

## ISO 9001: 2015

et est déployé sur les sites suivants:  
and is developed on the following locations:

PALMCI Siège, 18 BP 3321 ABIDJAN 18

PALMCI IBOKE, BP 1 IBOKE

PALMCI BLIDOUBA, BP 116 TABOU

PALMCI GBAPET, BP 51 GRABO

PALMCI NEKA, BP 95 GRABO

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

**2023-06-01**

Jusqu'au  
Until

**2026-05-31**



SignatureFournisseur



**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0666.9/07-2020

Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

# Certificat Halal

Halal Certificate

شهادة حلال



Le plaisir de consommer licite!!

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah le tout Miséricordieux, le très Miséricordieux  
**Halal Côte d'Ivoire**

Organisme de contrôle et de labellisation halal, certifie, par la présente, que les produits  
*Control and labeling body of Halal certification, hereby certify that the products below:*

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| 1. HUILE RAFFINEE DINOR      | 6. MARGARINE SAINT AVE |
| 2. HUILE RAFFINEE PALME D'OR | 7. MARGARINE DELICIA   |
| 3. HUILE RAFFINEE DORA       | 8. ACIDE GRAS          |
| 4. HUILE RAFFINEE EN VRAC    | 9. SUPREME HRST 9010   |
| 5. STEARINE                  | 10. SUPREME PLUS       |

Fabriqué et commercialisé par  
Manufactured and marketed by

**SANIA Cie**

Siege Social / Head Office : Abidjan, cote d'Ivoire, zone industrielle de vridi, Rue textile  
Boite Postale / Postal Box : 01 BP 2949 Abidjan 01

**Sont Halal**

*Are Halal*

Une procédure de contrôle halal documentée dans un rapport d'audit a vérifié que  
les produits mentionnés ci-dessus sont conformes aux exigences halal en accord avec  
les lois islamiques.

*A procedure of a halal control documented in an audit report has verified that the  
products mentioned above are consistent with halal requirements in accordance with  
Islamic laws.*

Les produits et le système de production sont sous supervision de **Halal Côte d'Ivoire**  
pour les sites suivants :

*The products and the production system are under supervision of Halal Cote d'Ivoire  
for the following sites:*

**Usine SANIA Cie, Zone Industrielle de Vridi**

Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par Halal-CI, est valable à  
dater du:

*This certificate, issued under the conditions of Halal-CI, is valid from:*

**16 Mars 2023 au 15 Mars 2024**

*25th Shaaban 1444h to 6th Ramadan 1445h*

Et sera renouvelé après décision satisfaisante à l'issue d'un nouvel audit

*And will be renewed after a satisfactory decision following by a new audit.*

Le Directeur Général.  
(General Manager)

Abidjan Le 21 Mars 2023

Mohamed Djibril BELLO

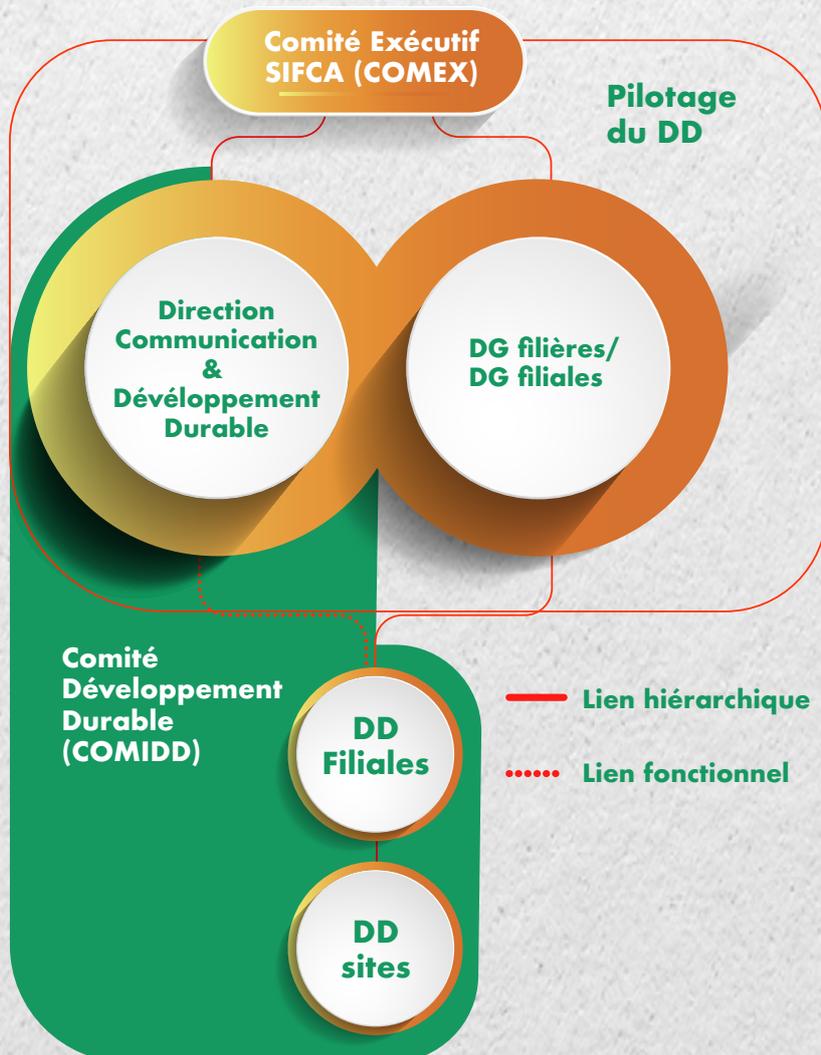


Certificat N°23/008MG

Récépissé N° 012/MIMIS/DGIAT/DAG/SIJA  
Compte Coris Bank CI 166 01015 0074684244 01-29  
Web : [www.halalci.org](http://www.halalci.org)  
Abidjan - Anyama - Anyama Résidentiel  
TEL : (+225) 27 23 49 85 92 / (+225) 07 47 74 09 08  
Email : [direction@halalci.org](mailto:direction@halalci.org) ; [halalci@gmail.com](mailto:halalci@gmail.com)

### e. Pilotage RSE dans la filière huile de palme

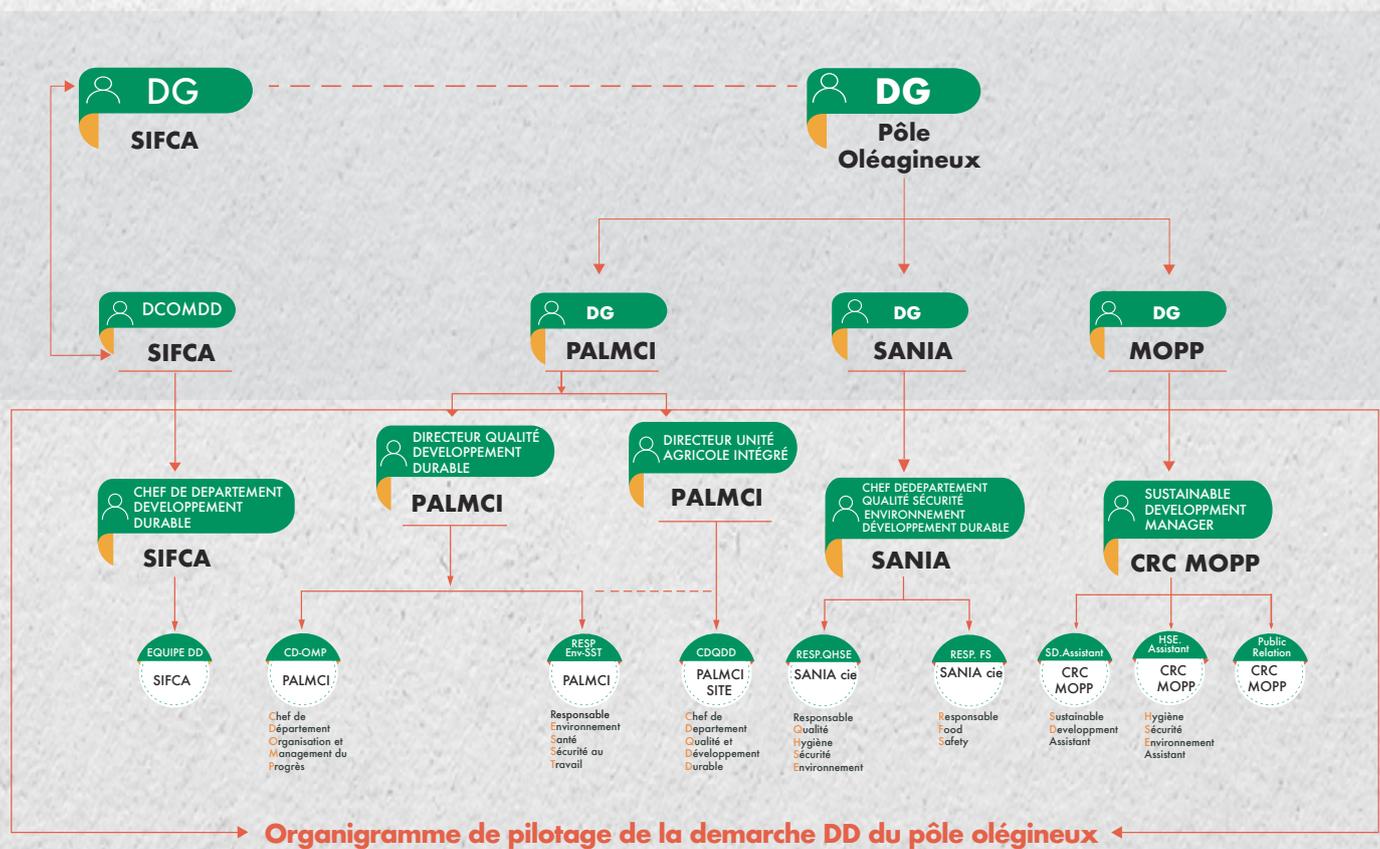
La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) est chargée de déterminer et de piloter la stratégie RSE en accord avec le COMEX du Groupe SIFCA.



Au niveau de la filière oléagineuse, un département Qualité & Développement Durable directement rattaché à la Direction Générale de

la filiale est chargé de garantir et piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

## Organigramme RSE de la filière oléagineuse



— Lien hiérarchique  
- - - Lien fonctionnel



## 1.2. Éthique des affaires et achats responsables

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique des affaires et achats responsables comptent parmi les priorités du Groupe SIFCA.

En 2022, nous avons démarré le projet « KAIZEN » avec comme objectifs de formaliser une politique

d'achat sur les standards internationaux et d'implémenter l'enjeu sur les achats responsables dans nos pratiques.

Notre politique d'achat, dont la finalité est de répondre de la façon la plus efficace aux besoins des clients internes et externes, se décline en six axes stratégiques :



Ces axes comprennent 19 objectifs déclinés en 56 actions dont certaines sont finalisées et d'autres en cours de déploiement. En fin d'exercice 2022, nous étions à 43 actions réalisées, les 13 autres actions sont en cours de réalisation. Soit un taux de réalisation de plus de 75%.

Nous avons également, dans le cadre du projet, rédigé une charte d'achats éthiques, un guide d'achats responsables et un code de conduite fournisseur qui définissent les principes et valeurs auxquels le Groupe SIFCA et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'ensemble des acheteurs du Groupe ont été formés à la mise en œuvre de ces procédures dans leurs activités.

Par la suite, une campagne de communication interne et externe a été menée pour l'ensemble des salariés et des fournisseurs stratégiques.

### GRI 102-16

#### a. Valeurs, principes, règles de conduite

La filière oléagineuse veille à ce que ses salariés comme ses sous-traitants adoptent et respectent les valeurs et principes : Responsabilité, Éthique, Qualité, et les règles de bonne conduite définies par le Groupe SIFCA en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et de respect de droits humains.

L'éthique est au cœur de nos pratiques professionnelles car elle constitue un facteur de performance, de pérennité et de confiance. Ainsi, un code éthique et une charte d'achats éthiques élaborés en 2022 guident chaque salarié dans la pratique quotidienne de son activité et dans la relation avec nos fournisseurs.

Ci-dessous les 4 objectifs de notre code éthique et les 5 engagements définis dans notre charte éthique :

#### Objectifs de notre code éthique

- Préserver la réputation d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité du Groupe SIFCA**
- Établir des règles et principes à suivre pour tous les employés**
- Prohiber toutes formes de discrimination, de harcèlement et de violence envers qui que ce soit**
- Définir les principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses salariés.**

#### Engagement de charte éthique

- Traiter les fournisseurs équitablement**
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur**
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat**
- Prévenir les conflits d'intérêt potentiels et la corruption**
- Respecter la politique cadeau et invitation**





# LOGIGRAMME DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES



## 2. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe SIFCA considère que sa première ressource est avant tout son capital humain.

C'est pourquoi la filière oléagineuse s'efforce de fournir un environnement de travail à la fois sûr, agréable et moderne à l'ensemble de ses salariés. Nous nous efforçons de stimuler précisément leurs capacités individuelles, et leur donnons des chances égales de développer leurs compétences et d'évoluer dans leurs plans de carrière. De même, assurer la santé et la sécurité des salariés est une priorité pour l'ensemble de ses activités, liées au succès social et économique de la filière.

GRI 401 ; GRI 405

### 2.1. Égalité de traitement des travailleurs

L'employabilité caractérisée par la méritocratie, le maintien en poste, la création d'emplois et l'adoption de méthodes de travail innovantes sont des choix stratégiques pour le Groupe afin d'atteindre la croissance et l'amélioration des performances dans tous les domaines.

**Au 31 décembre 2022, la filière oléagineuse comptabilise 9 085 salariés dont 90% ont un contrat à durée indéterminée.**



GRI 401-1

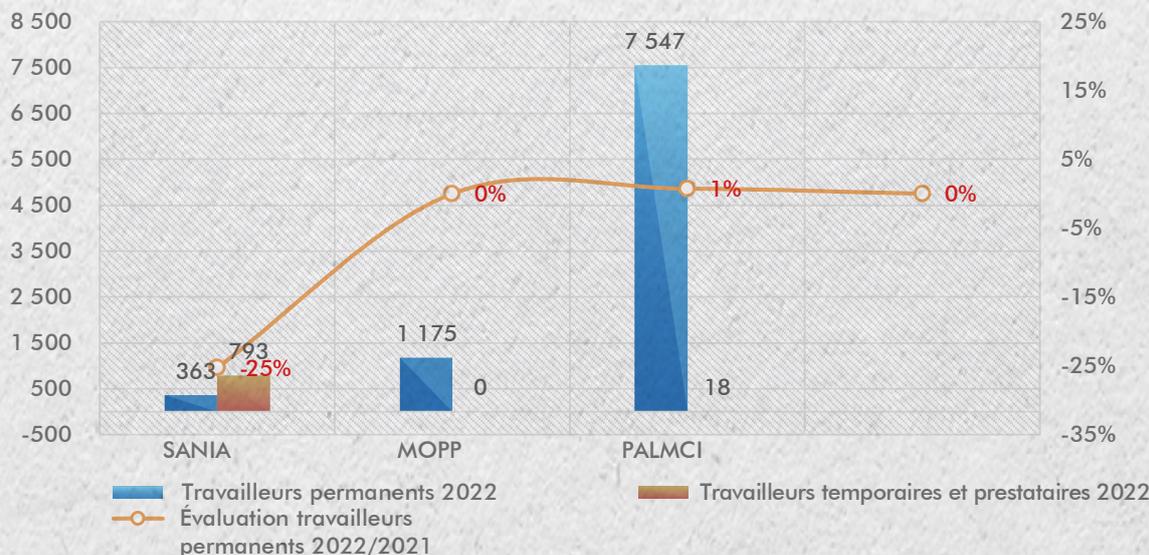
### Répartition de l'effectif

Filiales	Désignation	Travailleurs permanents 2022	Travailleurs temporaires 2022	Travailleurs permanents 2021	Travailleurs temporaires 2021	Variation travailleurs permanents (%)
PALMCI		7 547	18	7 511	0	0,5%
SANIA Cie		363	793	317	1 230	15%
MOPP		1 175	0	N/A	N/A	N/A
TOTAL		9 085	811	7 828	1 230	16%

De 2021 à 2022, l'effectif permanent (CDI, CDD) est passé à 81 salariés, soit une augmentation de 1,03%. Ce ratio ne tient pas

compte des données de la filiale MOPP qui n'ont été intégrées que cette année dans le périmètre de reporting.

### Répartition de l'effectif par zone géographique au 31 décembre 2022



### GRI 405-1

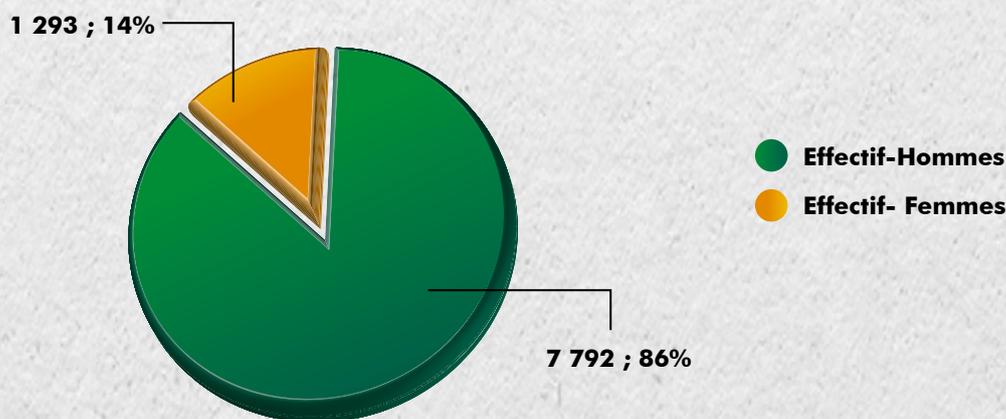
### Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Effectifs 2022	Effectifs 2021	Variation (%)
Hommes	6 621	295	876	7 792	6 908	13%
Femmes	926	68	299	1 293	920	41%

La politique RH du Groupe milite pour une représentation d'hommes et de femmes la plus équilibrée possible à tous les niveaux de l'entreprise avec des valeurs de respect des droits de la femme.

De même, dans le cadre de la mise en place des objectifs de développement durable, un indice d'équité homme/femme dans le top management a été fixé à plus de 10%.

### Effectif total par sexe au 31 décembre 2022



Pour cet exercice 2022, le pourcentage de femmes salariées permanentes est d'environ 15%.

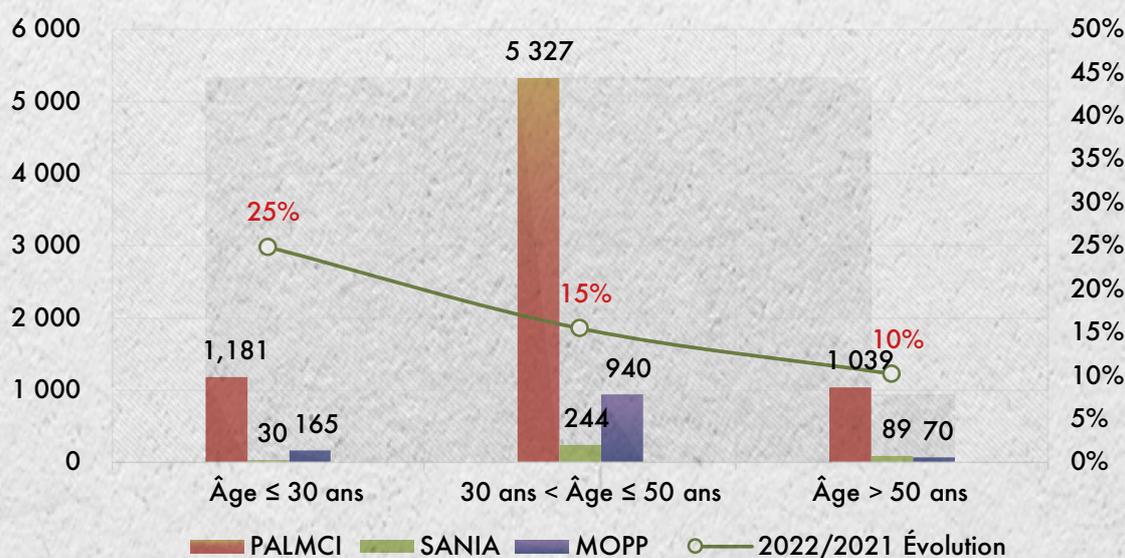
## GRI 405-1

### Répartition de l'effectif par âge

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Effectifs 2022	Effectifs 2021	Variation (%)
Âge ≤ 30 ans	1 181	30	165	1 376	1 102	25%
30 < Âge ≤ 50 ans	5 327	244	940	6 511	5 639	15%
Âge > 50 ans	1 039	89	70	1 198	1 087	10%
Total	7 547	363	1 175	9 085	7 828	16%

**72% des salariés ont un âge compris entre 30 et 50 ans. Ce pourcentage est relativement stable par rapport à l'année dernière.**

Effectif total par classe d'âge au 31 décembre 2022



## GRI 401-1

### Recrutement de nouveaux employés

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2022
Nombre d'embauche homme	692	53	-	745
Nombre d'embauche femme	162	9	-	171
Nombre Total d'embauche	854	62	-	916

## GRI 401-1

### Répartition des départs

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2022
Licenciement	53	0	2	55
Démission	79	10	9	98
<b>Total de départs, CDI et CDD</b> (Licenciement, démission, départ en retraite et autre, décès inclus)	862	16	27	905

## Rotation du personnel

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2022
Taux de rotation (%)	11,42	12,07	-	11,75

**En 2022, nous avons accueilli 916 nouveaux salariés dont 19% de femmes et plus de 55% de jeunes de moins de 30 ans.**

En revanche, nous avons également enregistré 905 départs dont environ 17% de démissions et licenciement.

La rotation du personnel s'élève à environ 12%.

### GRI 102-35 | GRI 102-36

#### a. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

La position de leader du Groupe sur le marché est due à notre capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à nos principes et nos valeurs.

Notre système de rémunération est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

La filière oléagineuse s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et s'engage à offrir une rémunération concurrentielle pour soutenir l'attraction et le maintien en poste des salariés qui possèdent les compétences nécessaires pour mener à bien nos activités objectives.

La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition des cadres de la rémunération annuelle totale et la façon dont la rémunération totale est divisée en rémunérations fixe et variable. La rémunération variable est liée à la performance individuelle et à la contribution à la réalisation des objectifs du Groupe.

Aussi dans le but d'offrir à tout notre personnel une rémunération toujours attractive et motivante, nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier l'agro-industrie, pour que ce secteur attire les jeunes de tout le pays.

Dans le même temps, une politique d'avantages sociaux est en place et offre un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement prise en charge par l'employeur.

Le Groupe accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 5% de leur salaire dont 2/3 supporté par l'employeur. Les avantages sociaux collectifs varient selon la filiale et le pays.

### GRI 405-2

#### Répartition des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2022
Rémunération Totale	23 844 187 098
Rémunération Homme	20 835 547 427
Rémunération Femme	3 008 639 671
Rémunération Totale - OUVRIERS	6 044 286 873
Rémunération Totale - EMPLOYÉS	6 316 852 428
Rémunération Totale - AGENTS DE MAÎTRISE	4 763 308 932
Rémunération Totale - CADRES	6 719 738 865

## GRI 401-1

### b. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire. Le Décret n°96-203 du

7 mars 1996 relatif à la durée du travail en Côte d'Ivoire fixe à 8 heures par jour la durée moyenne du temps de travail.

Les tableaux ci-après présentent les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Filiales	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Heures travaillées	17 592 150	2 183 364	2 125 399	21 900 913	19 788 405,1	11%

## GRI 403-7

### Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	Filiales PALMCI	SANIA Cie	MOPP	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	11 224	404	3 992	15 620	5 027	- 42,19%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	2 733	309	276	3 318	2 344	- 21,13%
Jours d'absence non payés	10 122	120	-	9 894	-	

## GRI 403

### 2.2. Conditions de travail

#### a. Santé & Sécurité au Travail

Au-delà de la conformité réglementaire, nous considérons la santé et la sécurité des salariés comme notre priorité numéro un. Le Groupe SIFCA travaille constamment pour s'assurer que tous les salariés, sous-traitants et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité. Notre charte SST (Santé Sécurité au Travail) est affichée dans toute l'entreprise et constitue la base de notre engagement en matière santé et sécurité au travail. Les procédures et exigences de sécurité qui en découlent sont :

- L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- Les inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité ;
- La fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;

- Les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- Les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- Le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents.

Notre Responsable Santé et Sécurité au Travail veille à la mise à jour et à la communication régulières des dispositions légales à respecter.

Des sensibilisations sur les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont faites régulièrement lors des appels matinaux (safety talk) ou selon le programme du CSST (Comité Santé Sécurité au Travail). Une induction sécurité est également faite à tous les sous-traitants ou prestataires avant le démarrage des travaux sur nos sites. De plus, les pictogrammes d'interdiction et d'obligation sont affichés sur nos sites afin d'alerter et/ou informer, les salariés et/ou visiteurs sur les principaux comportements et règles à adopter en termes de sécurité.

Toutes ces mesures permettent d'atténuer et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos salariés, et de réduire le risque d'accidents de travail, en particulier les accidents graves.

Durant l'année de reporting, nous avons eu toutefois à déplorer 50 accidents de travail qui ont occasionné dans l'ensemble 786 jours d'arrêt. Cette évolution significative du nombre d'accidents de travail et des jours d'arrêt liés aux accidents de travail par rapport à l'année précédente est due à l'intégration des données de la filiale MOPP dans le périmètre de reporting.

**Les accidents de travail et les jours d'arrêt correspondent respectivement à un taux de fréquence (TF) de 2,28 et un taux de gravité (TG) de 0,036 et sur l'ensemble de la filière oléagineuse.**

**Ces valeurs élevées restent toutefois en-dessous des seuils définis au niveau du Groupe qui sont de : TF = 2,5 ; TG = 0,05.**

## GRI 403-2

### Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	Filiales			Total 2022	Total 2021	Variation (%)
	PALMCI	SANIA Cie	MOPP			
Accident du Travail	15	7	28	50	26	92%
Jours d'arrêt liés aux accidents	562	117	107	786	671	17%
Heures totales travaillées	17 592 150	2 183 364	2 125 399	21 900 913	19 788 405,1	11 %
Taux de fréquence des accidents	0,85	3,21	13,17	2,28	1,39	64%
Taux de gravité des accidents	0,32	0,54	0,5	0,036	0,036	-

**NB : Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents des travailleurs temporaires de SANIA Cie.**

PALMCI a enregistré 1 accident mortel sur son site de Ehania en début d'année 2022, au magasin de stockage. Des investigations ont été menées, ci-dessous le plan d'actions qui a été établi pour se prémunir d'un tel drame.



## Plan d'actions issues des investigations

Actions	État d'avancement	Observation
Mener le processus de gestion du changement (MOC) et former les dirigeants de PALMCI (Ehania POM) sur la gestion du processus de changement pour tous les changements de systèmes opérationnels futurs et actuels	100%	Évaluation des risques SST et environnement mis à jour incluant tous les nouveaux équipements  Le personnel manipulant le tippler est inscrit sur les listes des visites médicales spécifiques à venir
Mettre en place un signal lumineux de communication contrôlé par l'opérateur du basculeur pour une meilleure coordination pendant le fonctionnement	100%	Installation des voyants : ampoule rouge à bloquer, ampoule verte à activité
Installer des caméras de vidéosurveillance autour des zones clés du POM, en particulier les zones avec des travailleurs isolés et les zones avec des opérations susceptibles de causer des blessures graves et mortelles	0%	Prévu au budget 2023
Isoler le basculeur de toute utilisation non autorisée et installer un dispositif d'arrêt d'urgence au niveau du cockpit du basculeur à utiliser par l'opérateur du basculeur avant d'entrer entre les cages	100%	Installation de voyants : si ampoule rouge, tippler impossible à manipuler, cabestan inamovible + bouton d'arrêt d'urgence sur tippler
Sensibiliser les travailleurs sur le respect des procédures et consignes de travail et prendre d'abord l'avis du supérieur avant tout besoin de modifier ces consignes	100%	Sensibilisation safety talk effectuée
Exécuter le planning de formation sur les travaux à risque (LOTO, travail en hauteur, etc.)	100%	Planning de formation exécuté au mois de juillet
Produire un SOP clair des différentes activités et sensibiliser les travailleurs au respect des procédures et instructions de travail  Afficher des SOP sur chaque poste de travail et sensibiliser régulièrement les travailleurs sur les SOP	50%	Procédure existante et appliquée, formalisée et en cours de validation selon la GSM-PO-01 (maîtrise des documents)
Couvrir les faces latérales du basculeur pour empêcher l'accès à l'intérieur pendant le fonctionnement	100%	Équipement couvert
Faire le point sur la protection des équipements tournants et couvrir tous ceux qui ne le sont pas pour empêcher l'accès volontaire ou involontaire	100%	Point réalisé pour Ehania selon le taux de couverture des équipements tournants
Fournir un gilet haute visibilité à tous les opérateurs de l'usine	100%	Gilet fourni aux opérateurs de l'usine

Cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Le décès à la suite de l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sorties de l'entreprise.

La prévention des accidents graves et mortels repose sur l'identification des risques et la mise en place de mesures visant en priorité à éliminer l'exposition aux risques, ou à mettre en place les mesures de protection collective et individuelle adaptées, notamment au travers des règles de sécurité définies par la charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA.

Ainsi, nous identifions, analysons et traitons systématiquement les événements précurseurs d'accidents graves. Ceux-ci sont partagés sur les sites opérationnels qui définissent pour chacun d'entre eux un plan d'actions permettant d'éviter

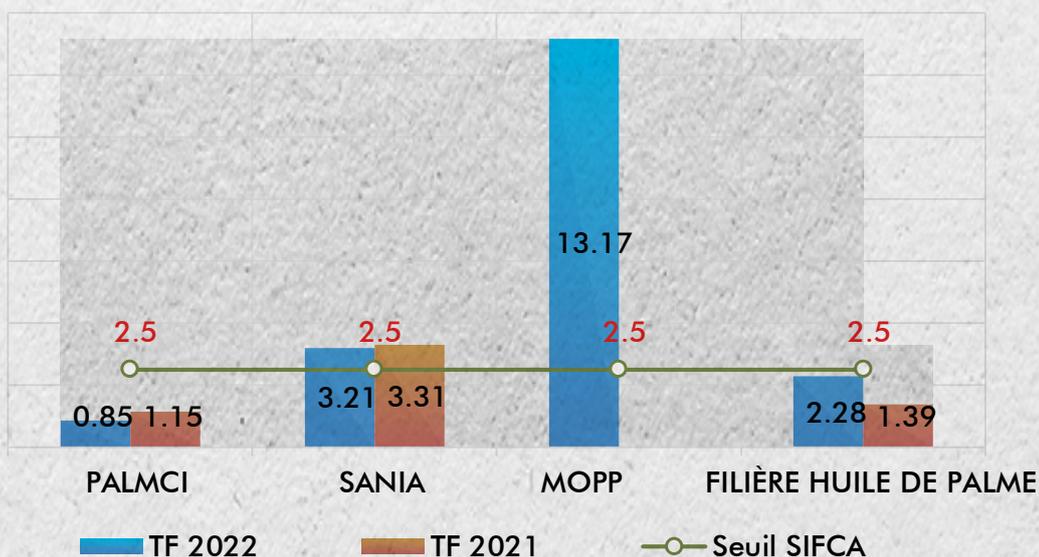
leur récurrence et en particulier d'éliminer l'exposition aux risques.

• **Accidentologie TF & objectif Groupe SIFCA 2022**

Le taux de fréquence total des accidents du pôle oléagineux sur l'année 2022 est de 2,28 contre 1,39 en 2021. Cette hausse de 64% par rapport à l'année précédente est due à l'intégration des données E&S de notre filiale MOPP dans le périmètre de reporting.

Néanmoins, le taux de fréquence des accidents de travail des filiales PALMCI et SANIA Cie a baissé respectivement de 26% et 3%. Mais, celui de SANIA Cie reste tout de même légèrement supérieur à la valeur limite définie par le Groupe SIFCA.

**Accidentologie TF & objectif Groupe SIFCA**

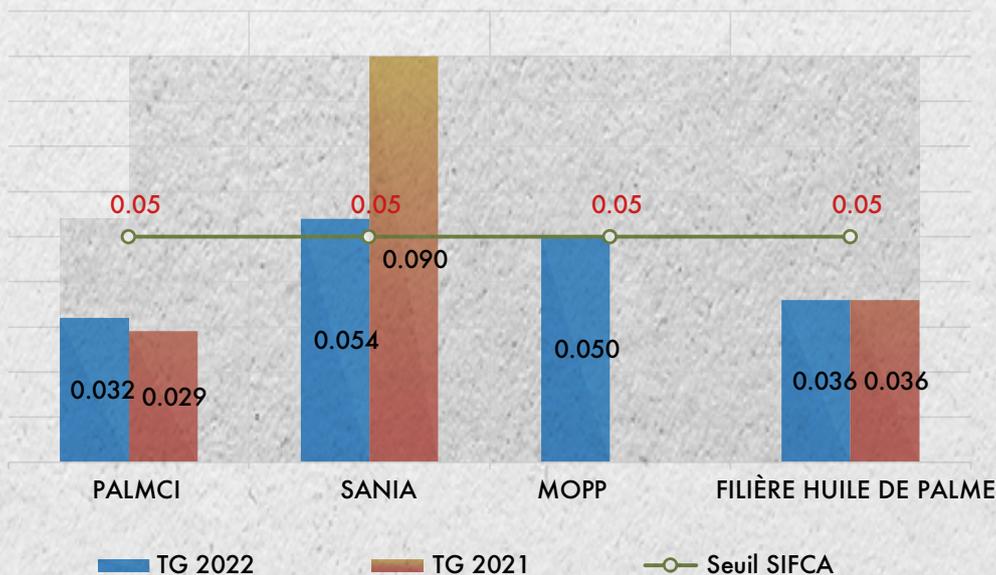


En revanche, le taux de fréquence (TF) des accidents de travail au niveau de MOPP (13,17) est largement supérieur à la valeur seuil définie au niveau du Groupe. Pour ce cas précis, un plan d'actions spécifique permettant de réduire la fréquence des accidents de travail au sein de cette filiale a été mis en œuvre et est en cours de déploiement.

• **Accidentologie TG & objectif Groupe SIFCA 2022**

Le taux de gravité des accidents avec arrêt du pôle oléagineux est 0,036 en 2022. Ce taux est relativement stable par rapport au taux de 2021 et inférieur à la valeur seuil définie par le Groupe (0,05).

**Accidentologie TG & objectif Groupe SIFCA**



Cependant, grâce aux efforts conjugués des salariés au niveau de SANIA Cie, le taux de gravité (TG) des accidents de travail pour cette année 2022 (0,054) a baissé de 40% par rapport à l'année 2021 (0,09). Cependant, cette valeur reste supérieure à la valeur seuil définie au niveau du Groupe (0,050).



## GRI 403-3

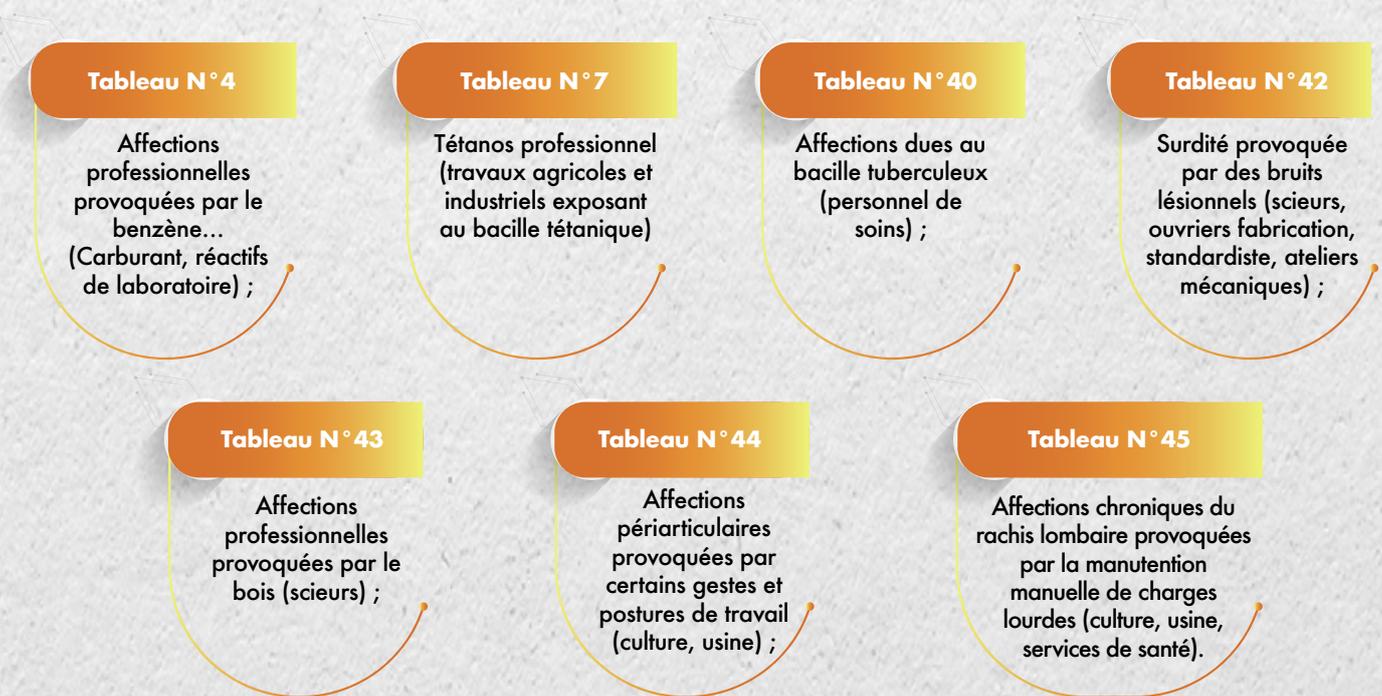
### b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle est la conséquence d'une maladie contractée par un travailleur exposé de façon habituelle à l'action de certains agents nocifs dans l'exécution de son travail.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui est la Caisse Nationale

de Prévoyance Sociale (CNPS) est définie dans le Décret N° 2013-554 du 5 août 2013 portant établissement de la Liste des Maladies Professionnelles Indemnifiables.

Cette liste des Maladies Professionnelles Indemnifiables comprend quarante-cinq (45) affections ou groupes d'affections, présentés sous forme de tableaux. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la filière oléagineuse :



À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS).

Les salari s   risque de maladies professionnelles, tels que ceux expos s   des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc., sont identifi s par les inspections des postes de travail et une cartographie des risques li s au poste. Ces risques de maladies professionnelles sont att nu s par des mesures de protection qui sont mises en  uvre pour pr venir, prot ger et am liorer les conditions de travail des salari s.

De plus, les visites m dicales pr ventives r glementaires sont r alis es chaque ann e afin de pr venir la sant  des salari s. Ce sont :

- La Visite M dicale d'Embauche : elle est r alis e dans le but de s'assurer du bon  tat de sant  des futurs collaborateurs. En fin d'exercice du rapport, en ce qui concerne

PALMCI & SANIA Cie, ce sont 1 489 collaborateurs qui ont b n fici  de la visite m dicale d'embauche, dont 916 d'entre eux d clar s aptes. Ce qui repr sente un taux d'aptitude de 62%.

- La Visite Syst matique Annuelle : elle permet d' valuer l'aptitude du salari    poursuivre ou non ses fonctions   son poste l'ann e suivante. Le taux de participation   ces visites m dicales se situe   plus de 98%.
- La Visite M dicale Sp cifique : pour les travailleurs expos s   des risques particuliers tels que la manipulation de produits dangereux, les horaires atypiques de travail, etc., des visites m dicales sp ciales sont r alis es afin de s'assurer que leurs conditions de travail n'ont aucun impact sur leur  tat de sant . Sur les 3 853 salari s qui ont effectu  les visites m dicales sp cifiques, 15% pr sentent des anomalies dont 57 parmi eux ont n cessit  un changement de poste.

## GRI 403-4

### c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de SST.

Nous adhérons également aux dispositions prévues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail ;
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité ;
- Les inspections périodiques ;
- Etc.

Cependant, nous n'avons pas signé de nouveaux accords avec les représentants du SST en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cet exercice de reporting.

## GRI 404

### d. Formation et développement des compétences

Le développement des compétences par la formation est un axe essentiel pour le Groupe SIFCA car cela permet d'accroître la performance des salariés, de favoriser leur employabilité ainsi que leur avenir professionnel.

L'amélioration de notre performance E&S et l'atteinte de nos objectifs DD suscitent des besoins de formations, axées sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés aux exigences réglementaires nationales et internationales.

La procédure de gestion des formations du Groupe SIFCA permet de répondre à ces besoins et met à la disposition des salariés les formations adéquates, afin de répondre aux attentes des parties prenantes et de maintenir notre niveau de performance opérationnelle.

Cette procédure vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque salarié grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel.

En 2022, plus de 30% de nos travailleurs ont bénéficié d'au moins une formation (contre 25% en 2021). En moyenne, chaque collaborateur a reçu environ 6 heures de formation (contre 4 heures en 2021).



Ci-dessous quelques formations qui ont été dispensées aux salariés durant l'année 2022.

### Tableau des formations 2022 :

Intitulé des formations	Type	Catégories de salariés formées
Prévention et gestion des conflits	Développement durable	Cadres
Bonne gouvernance	Développement durable	Cadres
Syscohada révisé	Finance	Agents de maîtrise
Formation à la connaissance des droits de l'homme pour les agents de sûreté	Sûreté	Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Sécurité travail en hauteur	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Microbiologie des aliments	Laboratoire	Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Sauveteur secouriste au travail	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agent de maîtrise / Employés / Ouvriers
Habilitation soudure	Santé et sécurité au travail	Employés
Fonctionnement et maintenance des centrifugeuses 3 phases	Usine	Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Connaissance des systèmes électriques et électroniques automobiles et engins lourds	Garage	Agent de maîtrise / Employés
La surveillance et la lutte phytosanitaire en PIP	Agricole Phytosanitaire	Cadre / Agent de maîtrise
Méthodes prélèvement effluent	Laboratoire	Cadres / Agents de maîtrise / Ouvriers
Hazard and Risk	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agents de maîtrise / Ouvriers
Montage échafaudage fixe et roulant	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agents de maîtrise
Hazard Analysis Control Critical Point	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agents de maîtrise
Consignation et déconsignation	Santé et sécurité au travail	Cadres / Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Responsabilité et leadership en sécurité	Santé et sécurité au travail	Cadres
Conduite défensive	Santé et sécurité au travail	Employés / Ouvriers
Manipulation des camions-grue	Santé et sécurité au travail	Employés / Ouvriers
Métier production huile de palme	Usine	Cadre / Agents de maîtrise
Formation sur les automates industriels	Usine	Agents de maîtrise
Standards Operate Procedures	Agricole	Cadres / Agents de maîtrise / Employés / Ouvriers
Habilitation cariste	Santé et sécurité au travail	Employés

En plus des formations prévues par les RH, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite, tenant compte des orientations

stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement de compétence des travailleurs.

## Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Nombre total heures de formation	40 264	3 811	44 075	29 793	48%
Nombre de salariés formés	2 160	248	2 408	1 879	28%
Nombre de salariées formées	120	43	163	150	9%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	2 379	513	2 892	2 977	-3%
Effectifs	7 547	362	7 909	7 828	1%
Nombre d'heures de formation / an / salariés	5,34	10,53	5,57	3,8	46%

Sur l'année 2022, 2 408 salariés (contre 2 057 en 2021) ont été formés par PALMCI et SANIA Cie, dont de 163 femmes formées, ce qui représente environ 7% du nombre total de salariés formés.

Le volume moyen d'heures de formation des femmes durant l'année 2022 est 18 heures environ (contre 12,5 heures en 2021).

NB : Cet indicateur « formation » n'a pas été suivi à MOPP pour cet exercice de reporting.

### GRI 407

#### e. Liberté syndicale et négociation collective

Le Groupe SIFCA respecte les réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient ainsi que les principes de liberté d'association et de

négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Ainsi, chaque filiale de la filière oléagineuse entretient un dialogue social avec les représentants syndicaux des salariés de son entreprise. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, améliorant des conditions de travail des salariés et anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues.

Au niveau de PALMCI, les rencontres avec les délégués du personnel se font en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement.

#### Le tableau ci-après présente le nombre de réunion organisée par filiales :

Filiales	Instances Syndicales	Nombre de rencontres	Dates
PALMCI	SAPCI	1	7/10/2022
	UNIH-PALMCI	1	
	SYNAT-PALMCI	1	
	FS PALMCI	1	
	SYN-TRA-PAL	1	
	UNAT-PALMCI	1	
SANIA	SETRAS CI CIE	7	26/01/2022
	SYLITRAS CIE		21/02/2022
	SYNTRAS CIE		10/05/2022
	SYNATRAS CIE		19/06/2022
			28/10/2022
			29/11/2022
			7/12/2022

### 2.3. Cadre de vie des salariés



**Budget annuel prévu**  
**2 603 876 487 FCFA**

**Budget annuel réalisé**  
**2 804 623 750 FCFA**



# 3. COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE

Des relations positives et mutuellement bénéfiques avec nos communautés locales et environnantes font partie intégrante de l'application de notre stratégie E&S.

Nous travaillons avec elles afin de bâtir des relations saines dans un esprit de partenariat, d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert à travers un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD).

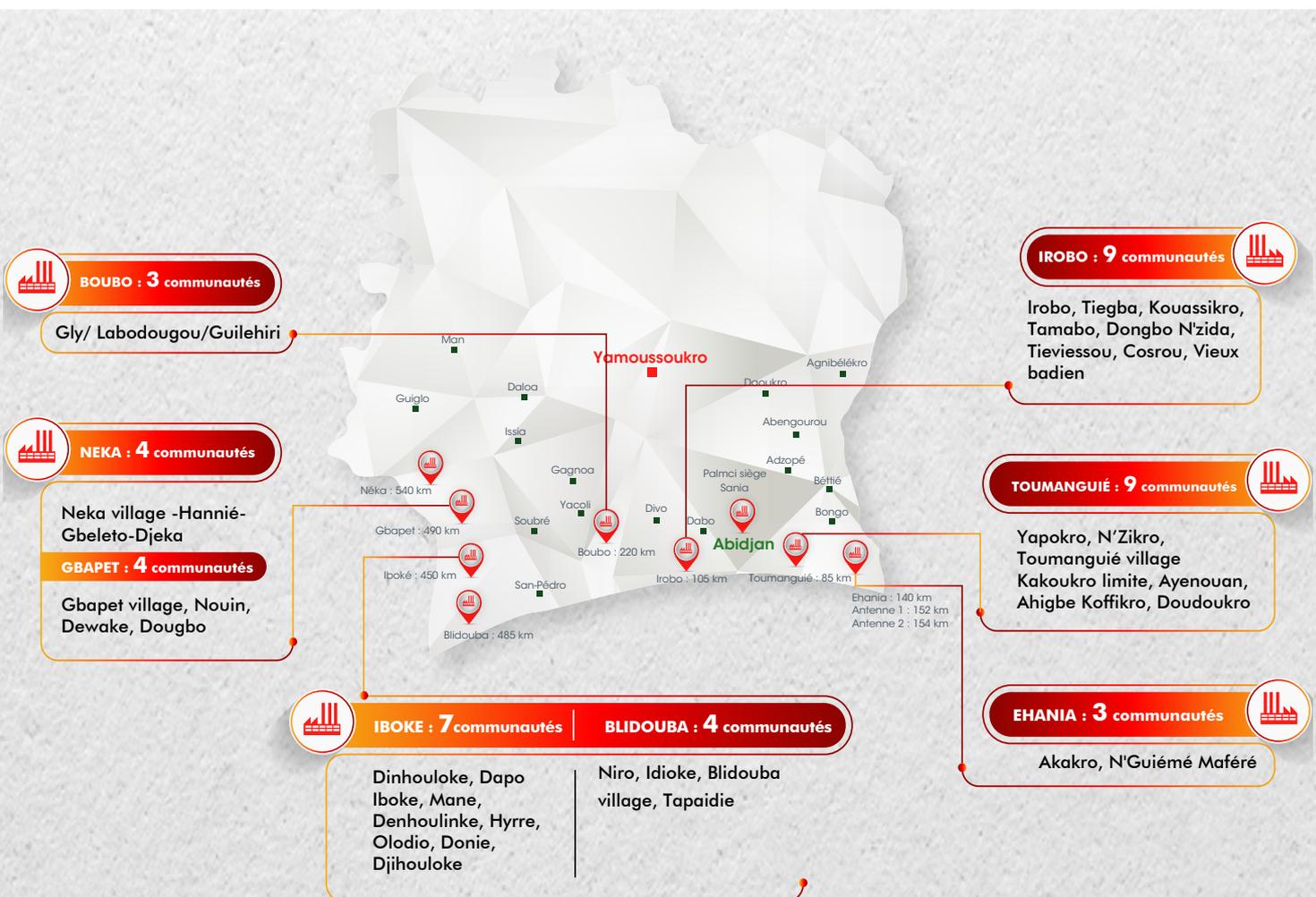
Le bon déroulement des CPD avec nos communautés d'accueil occupent une place

prépondérante dans la gestion de nos communautés et la réalisation de nos projets sociaux. Cette importance est soulignée dans l'ensemble par nos pratiques et notre procédure de gestion communautaire.

Cette procédure transcrit l'ensemble de nos valeurs et nos modes de gestion des communautés.

Elle est approuvée par la Direction Générale du Groupe et la Direction Communication & Développement Durable est chargée de la mise en œuvre.

**Au cours de l'année 2022, 45 CPD ont été réalisés sur les 46 prévus, soit de taux de réalisation 98%, sur l'ensemble des communautés concernées.**



### 3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

Notre volonté est de tisser des liens positifs et durables avec nos communautés locales, en maintenant un dialogue ouvert, en apprenant davantage sur leurs préoccupations, et en nous efforçant de résoudre les enjeux qui sont soulevés. Nous nous efforçons aussi de générer des retombées à long terme pour nos communautés en embauchant une main-d'œuvre locale et en favorisant l'achat local.

Nous avons développé au fil des années une relation de confiance avec nos communautés locales en développant avec elles des comités de vigilance relatifs à la lutte contre le travail des enfants. Ainsi, les 36 comités de vigilance fonctionnels sur l'ensemble des sites de PALMCI ont réalisé 92% de leur programme d'activités de sensibilisation et d'inspection (96 réalisés sur 104 prévus).

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la réalisation d'un ensemble de projets durant l'année 2022. Ainsi, les communautés parties prenantes de PALMCI ont pu bénéficier des projets convenus lors des CPD.

En 2022, ce sont 15 projets réalisés sur 22 prévus suivants nos 4 axes d'interventions définis dans notre procédure de gestion communautaire :

#### • Axe 1 : Éducation

Dans le domaine de l'éducation, ce sont 13 salles de classe au total qui ont été construites et équipées, et une garderie d'enfant réalisée afin de faciliter l'accès des enfants de nos communautés à l'éducation.

- 3 salles de classe à Déhoulinké (UAI Iboké) ;
- 4 salles de classe à Blidouba village (UAI Blidouba) ;

- 3 salles de classe à Néka Village (UAI Néka) ;
- 3 salles de classe à Akakro (UAI Ehania) ;
- Construction d'un foyer des jeunes à Gbéléto (UAI Néka) ;

#### • Axe 2 : Santé & Sport

- Construction d'un pavillon d'hospitalisation pour le centre médico-social de Nzikro (UAI Toumanguié) ;
- Construction d'un logement infirmier, d'un logement sage-femme et d'un centre de santé à Gbéleto (UAI Néka) ;
- Construction d'un logement sage-femme à Hannié (UAI Néka) ;
- Réalisation d'un forage équipé avec château d'eau à Yapokro (UAI Toumanguié) ;

#### • Axe 3 : Environnement

- Conception d'un arboretum de 2 000 m<sup>2</sup> à Guilehiri (UAI Boubo) avec des espèces spécifiques afin de renforcer le couvert forestier. Le projet intègre les élèves du village en vue de favoriser un éveil écocitoyen à la jeunesse ;
- Installation d'une pépinière sur le site de Ehania dans le cadre du projet de reboisement en agroforesterie ;
- Conception de capsules didactiques destinées à la formation des jeunes sur l'agroforesterie ;

#### • Axe 4 : Autonomisation des femmes

Accompagnement de 3 femmes entrepreneurs dans le secteur agroalimentaire à travers des dons de produits et matériels dans le but de renforcer leurs capacités de production et faciliter l'accès à plus de 25 femmes productrices à la mise en valeur de leurs produits et services.



## Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2022	Total 2021	Variation
Nombre de projets Communautaires	15	5	20	13	54%
Dépenses pour les Communautés (en FCFA)	162 200 000	43 750 000	205 950 000	196 767 000	5%

SANIA Cie n'a pas de communautés villageoises autour de son site d'implantation. Mais, elle contribue au financement de projets au profit de la Fondation SIFCA, au développement économique et social de certaines communautés villageoises.

En 2022, elle a financé la construction d'une cantine scolaire à EPP N'Ganon, localité située à Korhogo dans la région du Poro au nord de la Côte d'Ivoire, pour un coût de **25 000 000 FCFA**.

Elle a également participé au financement (**10 000 000 FCFA**) pour la construction d'un hall

de nutrition du Centre d'oncologie médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO).

### 3.2. Achats matières premières et fournisseurs

Sécuriser et garantir l'approvisionnement en matières premières auprès des planteurs privés est un point incontournable pour le pôle oléagineux. Ainsi, nous mettons en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation pour fidéliser nos planteurs privés tel que : l'accès facile aux fertilisants, la mise à disposition de plants de palmier à des coûts favorables, l'assistance et l'encadrement technique, etc.



Aussi, un évènement dénommé « Journée du Planteur PALMCI » a été initié en vue de créer un cadre de communion, d'échanges, de reconnaissance et de valorisation des planteurs de palmier à huile.

La Journée du Planteur ou AS de la Palme a pour objectifs de sensibiliser nos planteurs privés sur les questions de bonnes pratiques environnementales et sociales (lutte contre le travail des enfants, préservation de la biodiversité, respect des règles de santé et sécurité...).

Quand on sait qu'environ 60% des matières premières que nous transformons proviennent des planteurs privés, c'est un événement qui en plus de divertir, est une occasion unique pour PALMCI et ses partenaires de se rapprocher de plus 100 000 planteurs de palmier à huile.

#### a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

La filière oléagineuse adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat ;
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;
- Mettre en place une démarche d'achats responsables progressive.

#### b. Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières

**PALMCI a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs privés. Plus de 60% des matières premières transformées proviennent des planteurs privés. Ainsi, nous accompagnons nos planteurs privés à travers :**

- Une assistance technique ;
- Une formation aux bonnes pratiques culturales ;
- Une fourniture de plants de qualité ;
- Un appui à la collecte des régimes ;
- D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité...

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés sur nos politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques de la récolte des régimes de palme, à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de leurs travailleurs, sont abordées.

Des encadrants des techniques agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour obtenir un meilleur rendement à l'hectare de leurs plantations, pour les emmener à limiter l'expansion de leur plantation, mais également pour les amener à appliquer des pratiques durables et responsables dans leur méthode de travail.

#### GRI 204-1

#### Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux de matières premières

Désignation	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Nombre de planteurs	5 500	5 734	-4%
Superficie encadrée (Ha)	165 625	149 539	11%
Production en (T)	817 176	804 161	2%
Dépense pour achat de matières premières kFCFA	84 753 656	54 383 134	56%

# 4. ENVIRONNEMENT

Dans ce contexte d'urgence climatique qui prévaut, l'environnement constitue un axe stratégique majeur pour le Groupe SIFCA. La filière oléagineuse l'aborde ainsi avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la gestion des risques environnementaux liés à notre secteur d'activité.

Ainsi, conscient des responsabilités que nous confèrent notre activité, mais aussi notre capacité à contribuer positivement à la préservation de l'environnement, nous nous sommes engagés, d'ici à l'horizon 2025, à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement les impacts directs de nos activités sur l'environnement à travers nos enjeux suivants :



La prise en compte des enjeux environnementaux au sein du Groupe repose tout d'abord sur une base solide d'identification et de maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l'analyse de matérialité, mais également sur une démarche d'anticipation de ces enjeux, créatrice de valeur à moyen et long termes. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans notre charte environnementale.

Au-delà des grands axes de notre stratégie environnementale et du respect de la réglementation, nous sommes engagées dans une démarche de progrès constant. Ainsi, afin d'améliorer le fonctionnement de notre système de management environnemental, nous nous sommes engagés dans une démarche de certification intégrée prenant en compte la norme ISO 14001.

## 4.1. Gestion et traitement de l'eau

### a. Gestion de l'eau

L'eau représente l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Elle est indispensable à tous les secteurs de l'économie, notamment l'agriculture et l'industrie. La gestion de l'eau, a une incidence sur la santé et les moyens de subsistance des populations. Elle est donc importante pour un développement économique durable.

Au sein de la filière oléagineuse, la consommation de l'eau est contrôlée au niveau des usines où

des mesures appropriées sont appliquées pour la maintenir au plus bas. Durant l'année 2022, tous les compteurs dysfonctionnels ont été changés ou remis en état. Ce qui a permis d'assurer un meilleur suivi et une amélioration de notre système de gestion des eaux à l'usine. PALMCI vise à réduire son ratio de quantité d'eau consommée par tonne de régimes traités conformément aux standards de la profession (Afrique : 1,13 m<sup>3</sup>/T de régimes traités ; Asie : 0,90 m<sup>3</sup>/T de régimes traités) d'ici à 2025.

Cependant, le suivi de la consommation de l'eau dans les zones vies de nos salariés sur nos UAI n'est pas exhaustif. En revanche, en ce qui concerne la potabilité de l'eau, environ 470 000 000 FCFA ont été consentis par PALMCI depuis 2018 pour la potabilisation des eaux sur ses sites. Le dernier trimestre de 2022 (octobre) a été marqué par le début des travaux de réhabilitation des stations de potabilisation de nos quatre (4) sites du sud-ouest (Néka, Gbapet, Iboké et Blidouba).

Les réhabilitations des ouvrages d'adduction d'eau potable des quatre (4) autres sites (Irobo, Boubo, Ehania, et Toumanguié) sont déjà achevées.

Ainsi, à terme, tous nos sites disposeront d'un système de potabilisation de l'eau qui permettra d'avoir une qualité d'eau de consommation respectueuse des normes de l'OMS et de la réglementation nationale en vigueur.

Des contrôles de la qualité de l'eau sont réalisés régulièrement par des laboratoires externes agréés. En 2022, aucune non-conformité n'a été déclarée à l'issu des analyses.

Le suivi de cet indicateur n'a pas pu être réalisé à MOPP en raison du non-fonctionnement des débitmètres sur les compteurs d'eau dans les zones vies de nos salariés.

## GRI 303-1

### Prélèvement d'eau par source

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Eau de forage (m <sup>3</sup> )	3 660 173	-	3 660 173	3 093 948	18%
Eau de surface (m <sup>3</sup> )	1 028 244	-	1 028 244	1 487 705	-31%
Eau municipale (m <sup>3</sup> )	2 914	256 706	259 620	290 854	-11%

#### b. Traitement de l'eau

Le Groupe SIFCA, à travers sa charte environnementale, s'engage à respecter les normes de qualité de rejets des effluents sur l'ensemble de ses sites de production. C'est dans ce cadre que PALMCI a entrepris des travaux de construction de bassin de lagunage sur tout son périmètre depuis plus de 2 ans avec la mise en service du bassin de lagunage de l'UAI Ehania en 2020.

Au cours de l'année 2022, la construction des bassins de lagunage a suivi son cours avec quelques ajustements. Cette année a été marquée par la mise en service des bassins de lagunage des UAI de Irobo et de Toumanguié, respectivement dans les mois de mars et avril 2022.

Les travaux de construction des bassins de lagunage des UAI de Boubo et Iboké ayant débuté en 2022, sont prévus s'achever en fin du premier trimestre de l'année 2023.

Tandis que nous sommes toujours en attente de la validation de son Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) de l'UAI Néka par les services compétents l'État de Côte d'Ivoire, les études géotechniques et le démarrage des travaux de construction des bassins de lagunage des deux autres usines

de l'UAI Ehania (Antenne 1 et Antenne 2) sont prévus le second semestre de l'année 2023.

En ce qui concerne l'UAI Blidouba, nous avons identifié un nouveau site pour la construction des bassins de lagunage, les études géotechniques sont en cours et la mise en service des bassins de lagunage est prévue pour 2024.

L'analyse des effluents de PALMCI est effectuée par le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) deux fois dans l'année.

SANIA Cie dispose d'une station de traitement des rejets d'effluents de l'usine d'une capacité de traitement de 100 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Ces effluents sont analysés quotidiennement par le laboratoire interne de SANIA Cie avant d'être rejetés dans le milieu extérieur. La moyenne des résultats obtenus annuellement est consignée dans le tableau ci-dessous. Cependant, un organisme de contrôle externe agréé par l'État ivoirien, effectue des analyses semestrielles de nos rejets d'eau conformément à la réglementation. Les derniers résultats d'analyse ont présenté aucune non-conformité.

MOPP ne dispose pas d'usine, raison pour laquelle cet indicateur n'est pas suivi dans cette filiale.



## Analyse des rejets des effluents

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Moyenne 2022	Moyenne 2021	Variation (%)
5,5 < pH < 8,5	3,95	7,72	5,84	6,43	-9%
MES =< 50 mg/l	4 252,89	51,56	2 152,23	4 618,67	-48%
DCO =< 300mg/l	28 222,22	189,53	14 205,88	21 007,30	-32%
DBO5 =< 100mg/l	8 477,78	41,54	4259,67	6 557,05	-35%
DCO / DBO5 =< 4	3,33	4,56	3,95	3,2	23%

NB : Les indicateurs «PH, MES, DBO5 et DCO» de SANIA Cie ont été obtenus sur la base d'une moyenne des données reportées chaque fin de mois.

Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, et aux dispositions contenues dans les prescriptions techniques de nos arrêtés d'exploiter, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2022 pour PALMCI.

Avec le projet de construction de bassins de lagunage initié depuis 2017 par PALMCI sur l'ensemble de ses sites opérationnels, nous prévoyons nous conformer aux exigences réglementaires d'ici à 2025.

### 4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités. Minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ces risques.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement d'une part et sur la santé

humaine d'autre part, le Groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

#### a. Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs pour nous. Cela nous permet de poursuivre notre développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO<sub>2</sub>) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.

Ce suivi régulier de ces données, combiné aux différentes actions significatives que nous avons mises en place, a permis de réduire de nos émissions de CO<sub>2</sub> de 20% par rapport à l'année précédente.

## Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (Teqco2)

Désignation	Filiales	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2022	2021	Variation (%)
Essence pour véhicule		673	1 168	0	1 841	1 739	6%
Diesel pour véhicule		7 610	125	937	8 673	10 231	-15%
Essence pour Générateur		22	0	0	22	11	100%
Diesel pour Générateur		3 947	48	152	4 148	6 041	-31%
Gaz Naturel Liquéfié			2 017		2017	10 850	-81%
Gaz Naturel (Butane, oxygène et acétylène)		111	315		426	526	-19%
Total Emissions Directes		12 364	3 673	1 090	17 127	29 398	-42%
Total Emissions Indirectes		8 649	12 430		21 079	18 637	13%
Total Emissions		21 013	16 103	1 090	38 205	48 035	-20%

## b. Pollutions atmosphériques

En tant que sociétés responsables et soucieuses de l'environnement, nous avons pris l'engagement de réduire nos émissions de gaz atmosphériques.

Ainsi, un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

Nature Installations	Installations contrôlées	Combustible	Valeurs mesurées mg/m <sup>3</sup>		
			NOx	CO	SO <sub>2</sub>
Chaudières	Chaudière 20 tonnes / heure	Gaz	86,5	8,8	
	Chaudière HP	Gaz	37,9	7,2	1
	Chaudière SHCI	DDO	131,7	3,2	18
DCO / DBO5 =< 4	3,33	Gasoil	146,8	278	7
Valeurs Limites (mg/m <sup>3</sup> ) SDIIC (SANIA)			500	50	500

## TABLEAU DES MESURES DE LA QUALITÉ DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2022 : SANIA Cie



## Commentaires

Tous ces polluants cités ont des limites imposées par un texte dans la législation ivoirienne notamment l'arrêté N°01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 portant Règlementation des Rejets et Émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Pour ces installations, le groupe électrogène 275 KVA rejette du monoxyde de carbone (CO) ayant une concentration supérieure à la limite fixée par la SDIIC.

PARAMÈTRES				Moyenne annuelle 2022					
				T°C	NO <sub>x</sub>	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>	CO	CO <sub>2</sub> (%)
<b>Valeurs Limites</b>	Concentration maximale admissible OMS	PPM	VEM	0,021	10	2	8,73	5 000	
		VECD	VECD	0,1	15	5	187,32	50 000	
	Concentration maximale admissible SIIC	Mg/m <sup>3</sup>	VEM	VEM	0,04	14	5,3	10	9 000
			VECD	VECD	0,2	21	13	100	90 000
<b>PPM</b>				<b>26,57</b>		<b>191,01</b>	<b>43,66</b>		
<b>Mg/m<sup>3</sup></b>				<b>400</b>		<b>500</b>	<b>400</b>		
<b>SITES</b>	<b>EHANIA HC</b>	VEM : Valeur d'Exposition Moyenne		299	253	-	0	122	7
	<b>EH. ANTENNE 1</b>	VECD : Valeur d'Exposition Courte Durée		327	312	-	0	441	8
	<b>EH. ANTENNE 2</b>			362	110	-	918	-	12
	<b>TOUMANGUIE</b>	SIIC : Service de l'Inspections des Installations Classées pour la protection de l'environnement		272	326	-	0	1 417	11
	<b>IROBO</b>			312	352	-	0	657	10
	<b>BOUBO</b>			289	259	-	0	408	3
	<b>IBOKÉ</b>	Si une indisponibilité est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées, l'exploitant doit prendre des dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en réduisant ou arrêtant si besoin est, ou le cas échéant, les fabrications concernées.		333	331	-	0	315	8
	<b>BLIDOUBA</b>			259	220	-	0	397	4
	<b>GBAPET</b>			186	77	-	456	2 427	6
<b>NÉKA</b>			216	254	-	0	58	4	

## TABLEAU DES MESURES DE LA QUALITÉ DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2022 : PALMCI

### c. Produits chimiques

Conformément à l'application de la politique de durabilité du Groupe SIFCA, nous avons décidé de consolider nos acquis en termes de plantation industrielle. Ce qui nous oblige à augmenter le rendement de nos plantations industrielles afin d'accroître notre productivité. Cette augmentation de rendement inclus parallèlement une augmentation de la consommation de fertilisant.

Toutefois, soucieux du respect de nos engagements de durabilité, nous appliquons des techniques agricoles permettant de réduire notre impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'application des produits chimiques dans nos plantations industrielles (PI).

Aussi, le plan stratégique adopté d'ici à 2025, a pour but de réduire de moitié la quantité de produits chimiques importés. Cette réduction de quantité d'importation nous permettra par la même occasion de réduire notre empreinte carbone (scope 3).

Ainsi, chaque année un diagnostic foliaire est réalisé afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante a besoin. Cette stratégie nous a permis de passer de 5kg/ha les années précédentes à 2,8 kg/ha en moyenne cette année.

Sur les produits phytosanitaires, nous nous sommes également engagés à réduire progressivement

notre consommation. Les résultats de cette année montrent une réduction de 10 tonnes sur la quantité de glyphosate (herbicide) appliquée dans nos plantations par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, nous mettons en place des dispositifs mécaniques qui vont permettre de compenser cette réduction de consommation de produits chimiques dans nos plantations, tels que l'utilisation du gyrobroyeur. Cette machine permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique et d'assurer une certaine vie du sol. Ce qui permet d'améliorer la qualité de vie du sol, et à long terme de baisser encore plus la quantité de produits chimiques nécessaires pour le sol.

Parallèlement, l'analyse des eaux, dans le périmètre de la plantation industrielle pour apprécier le niveau de pollution et accentuer les contrôles dans l'utilisation des pesticides, est faite.

Les recherches de résidus de pesticides réalisées en 2022 sur l'ensemble de nos sites n'ont montré aucune présence de pesticides utilisés dans nos plantations.

Ces résultats sont le couronnement des efforts consentis par PALMCI pour éviter toute pollution des produits chimiques dans l'eau et les sols.

SANIA Cie ne dispose pas de plantation. De ce fait, la question de consommation de produits chimiques et de son impact sur le sol ne lui est pas applicable. Quant à notre filiale MOPP, cela fait maintenant 2 ans qu'il n'y a pas eu d'application d'engrais dans ses plantations.



## Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	PALMCI 2022	PALMCI 2021	Variation (%)
Fertilisants, engrais et amendements du sol	18 989,65	15 352,51	24%
Pesticides et produits phytosanitaires	54,83	59,26	-7%
Produits de nettoyage et de désinfection	0	0,18	-100%
Autres produits chimiques consommés	3,88	4,59	-16%

### d. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs, tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et en préservant les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouvent.

Nous sommes également engagés dans la lutte contre la déforestation dans notre chaîne d'approvisionnement à travers notre politique « Zéro Déforestation » qui se matérialise par nos critères de préservation de la biodiversité et par la surveillance satellitaire de notre chaîne d'approvisionnement.



## DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 à &lt; 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> <li>• 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> <li>• &gt; 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> </ul>
Lacs, Etangs et Sources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m.</li> <li>• Pente de la berge &gt; 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.</li> </ul>
Pentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de déboisement au-delà de 45° de pente,</li> <li>• Pour les pentes &lt; 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.</li> </ul>
Zones humides RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale des superficies</li> </ul>
Zones de tourbières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale</li> </ul>
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés</li> </ul>

## DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTÉES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

## DISPOSITIONS POUR LA PRÉPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

## DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

- (1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
- (2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).

c) Réaliser systématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

## ENGAGEMENT ZÉRO DÉFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) telles que définies par le réseau des ressources HVC («HCV Resource Network») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce dernier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.

Les comités biodiversité ont poursuivi le déploiement du plan d'actions stratégique 2021-2024 relatif à la préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation et les feux de brousse durant l'année 2022. Ce plan d'actions est structuré autour de 4 axes, notamment :

- Organiser le cadre de gestion de la biodiversité
- Renforcer la surveillance et la protection de la biodiversité
- Connaître et enrichir les zones de biodiversité
- Sensibiliser nos communautés et le personnel sur la protection de la biodiversité

De façon générale, nous observons un taux de réalisation d'environ 50% des activités prévues sur la filière oléagineuse pour cette année 2022.

Parallèlement à ce plan d'action, les études sur les hautes valeurs de conservation (HVC) et les hauts stocks de carbone (HSC) sont en cours de déploiement sur l'ensemble des sites de PALMCI. Cette étude permettra de connaître la composition floristique et faunique nécessaire pour la composition et l'enrichissement des sites de biodiversité de PALMCI.

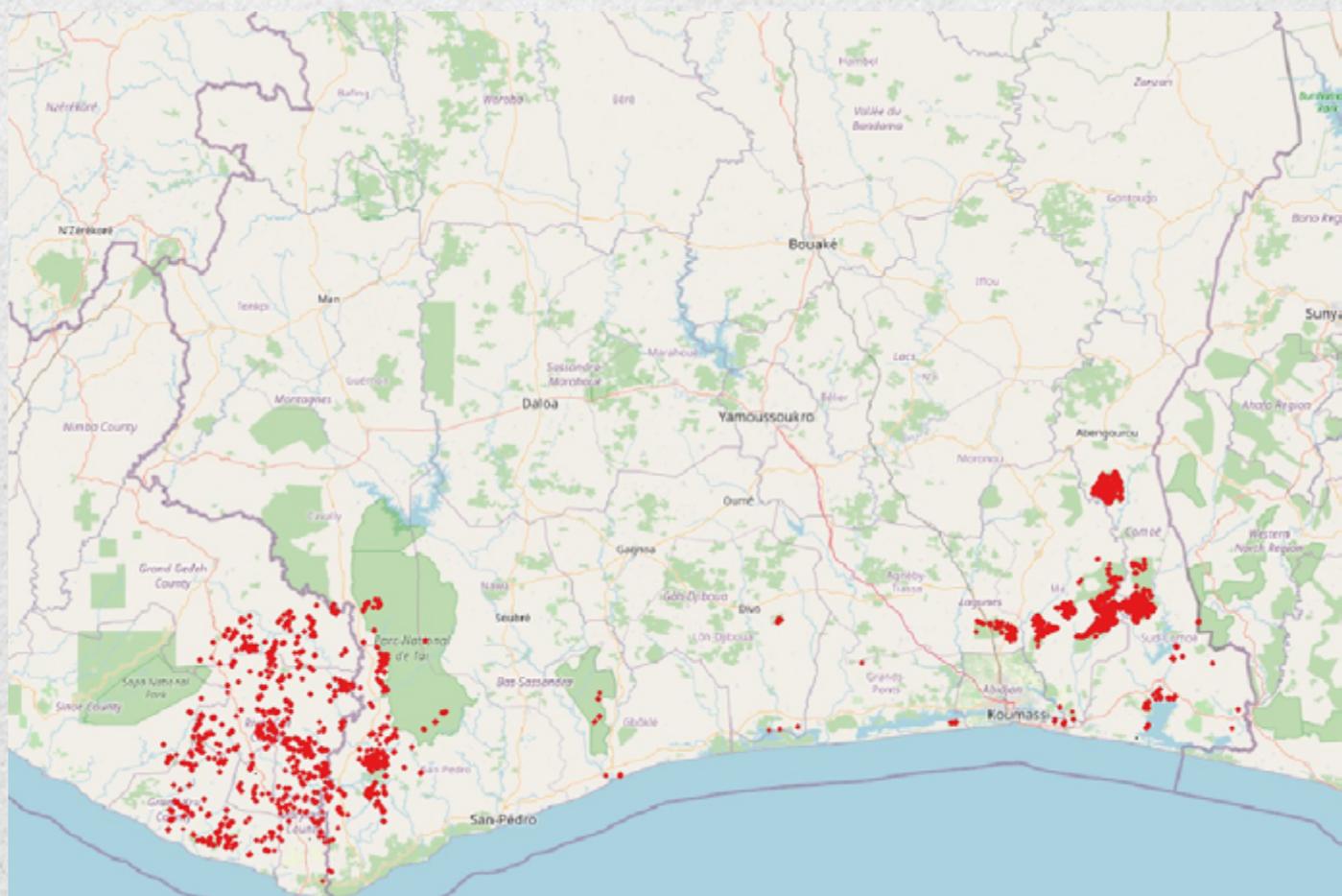
PALMCI a plusieurs sites de biodiversité repartis sur 3 UAIs (Néka, Ehania et Toumanguié), d'une superficie totale de 607 ha. Au travers de ces sites et de nos réserves naturelles protégées, nous

renforçons notre engagement pour la restauration du couvert forestier. Ainsi, **plus de 7 500 arbres équivalent à une surface d'environ 20 ha ont été plantés sur l'ensemble des sites de PALMCI au cours de l'année 2022.**

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et de la mise en œuvre de sa politique Zéro Déforestation, le Groupe SIFCA met en œuvre, depuis 2021, un projet de suivi par satellite de la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et au Libéria. Ce programme permet de détecter toute forme de déforestation et l'apparition de feux de brousse dans nos zones d'activité et d'approvisionnement en matières premières.

Pour le reporting de cette année, **environ 14 500 000 hectares ont été surveillés dont plus de 647 000 ha surveillés pour notre zone d'approvisionnement. Soit 5% de la zone totale surveillée concernent notre zone d'approvisionnement en matières premières.**

Au niveau de la Côte d'Ivoire, l'analyse des données de l'outil montre clairement que les zones de déforestation dans le pays sont situées dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. En effet, les activités de déforestation se concentrent à l'intérieur des forêts classées et plus particulièrement au niveau du Parc National de Taï.



Le point fort à retenir dans la mise en application de notre enjeu de préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation est que nous disposons d'un excellent outil capable de détecter avec précision les événements de déforestation. Cela nous permet de prendre des mesures promptes et plus efficaces.

### 4.3. Gestion des déchets

La politique environnementale du Groupe SIFCA relative à la gestion des déchets, s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de préservation de l'environnement. En effet, nous avons mis en œuvre une procédure de gestion des déchets qui définit notre stratégie de recyclage, de valorisation et/ou d'élimination des déchets.

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets telles que :

- Le tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d'une unité de transformation de déchets plastiques en pavé sur notre site de Irobo ;

#### GRI-306-2

#### Production des déchets 2022 (t)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	MOPP	2022	2021	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	765 350	1 068	-	766 418	879 980	-13%
Déchets dangereux générés	96	17	2	115	60,4	91%
Déchets non dangereux non destinés à élimination	652 088	195	-	652 284	696 394	-6%
Déchets dangereux valorisés	47	7	1	56	15	273%

Cette augmentation de 91% de la quantité de déchets dangereux générés correspond à un enlèvement tardif d'un stock déchets dangereux généré en 2021 en début d'année 2022.

- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (raffes, fibres et coques), en plantation et à l'usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.

Durant cette période du rapport, 764 206 T tonnes de déchets organiques (résidus végétaux) issus du processus d'extraction ont été générés.

- La collaboration avec des partenaires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) afin de traiter, recycler ou éliminer les déchets dangereux ou non, tel que l'exige la réglementation.

Ces mesures vertueuses pour l'environnement nous permettent de réduire la mise en décharge de nos déchets et, par conséquent, de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La gestion des déchets étant un enjeu pertinent pour nous, nous réfléchissons régulièrement à ce sujet d'afin apporter des solutions innovantes et durables.



PERFORMANCE

Se  
conformer  
aux  
exigences



# MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Le présent document est le rapport RSE officiel de la filière oléagineuse du Groupe SIFCA. Il contient les réalisations et les performances de la filière oléagineuse en matière de développement durable pour l'année 2022.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis, un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées par l'OTI sont présentées à la page 5 de l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent Rapport qui se trouve à la page 76.

Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI). Ce reporting a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle.

Ce rapport RSE de la filière oléagineuse qui couvre la période du reporting allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, est le troisième du genre. Le premier rapport RSE de la filière est paru en 2021.

Dans le présent reporting, les données E&S de toutes les filiales de la filière oléagineuse ont été consolidées, contrairement à l'année dernière où les données E&S de PALMCI et de SANIA Cie uniquement étaient consolidées.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le présent document. Si des modifications ont eu

lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

Le cycle de déclaration du reporting RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2024 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2023.

La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du Département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du reporting est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par reporting à l'activité de la filière oléagineuse et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre du reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales de la filière.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable.

Toutes nos publications de rapport se trouvent sur notre site internet : [www.groupesifca.com](http://www.groupesifca.com). Nous sommes à votre disposition pour besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : [communication@sifca.ci](mailto:communication@sifca.ci)

## a. Choix des indicateurs

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le reporting RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :



## b. Précisions et limites méthodologiques

### • Effectifs permanents

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période du reporting.

Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site, embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus du reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois.

### • Embauches et départs

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SANIA Cie étant exclus.

### • Licenciements

Il s'agit des fins de contrat de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de

CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

### • Les déchets des zones d'habitations

Les déchets des logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

### • La consommation d'électricité

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

L'indicateur « consommation d'électricité achetée au réseau national » sur le site de SANIA Cie intègre la consommation de SIRDEL, une entité ne faisant pas partie de la filière oléagineuse et distincte de SANIA Cie.

### • Émissions GES

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : <https://base-empreinte.ademe.fr>,

La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcul suivant :  
1 bouteille d'oxygène = 10 kg et 1 bouteille d'acétylène = 5 kg.

### c. Consolidation et contrôle interne

Les données environnementales, sociales et sociétales sont collectées auprès de chaque filiale grâce à des contributeurs qui les remontent au Groupe SIFCA. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Première phase : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable du Groupe SIFCA.

Deuxième phase : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.



## 2. Avis d'assurance du vérificateur indépendant

**mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)

**SIFCA S.A.**

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire  
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

## Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CONS. 02-06-2023/TKS/AG

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

## 1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

L'indicateur "Heures travaillées", présente une hétérogénéité dans les modalités de calcul. En effet, la qualification des heures travaillées théoriques varie selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre pour les extrapoler.

### 3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

### 4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

### 5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

### 6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## 7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

## 8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

## 9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

## 10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les Informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- ! des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
- ! des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Mazars S.A.

Abidjan, le 16 juin 2023



Eivis D'OLIVEIRA

Associé du pôle Conseil



Souad EL OUAZZAN

Associée RSE & Développement Durable

# Annexe

## Liste des sites audités sur l'entité PALMCI :

PALMCI Siège

Unité Agricole Intégrée de Néka

Unité Agricole Intégrée de Iboké

SANIA Cie

## Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2023

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc

### 3. Index de contenu GRI

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101: Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				p.6
	102-1	Nom de l'organisation	1.1 Nom de l'organisation	p.6
	102-2	Activités, marques, produits et services	1.2 Activités, marques, produits et services	p.6
	102-3	Lieu géographique du siège	1.3 Lieu géographique du siège et des sites	p.6
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	1.3 Lieu géographique du siège et des sites	p.6
	102-5	Capital et forme juridique	1.4 Capital et forme juridique	p.7
	102-6	Marchés desservis	1.5 Marché desservis	p.7
	102-7	Taille de l'organisation	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.44
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.44
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	1.6 Chaîne d'approvisionnement	p.7
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.7 Modifications significatives de l'organisation et de chaîne d'approvisionnement	p.8
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	2.2 Principe de précaution ou approche préventive	p.16
	102-12	Initiatives externes	2.3 Initiatives externes	p.16
	102-13	Adhésion à des associations	2.4 Adhésion à des associations	p.16
Stratégie				
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mot du président du conseil d'administration PALMCI	p.4

	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.26
<b>Ethique et intégrité</b>				
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	1.2.a Valeurs, principes, règles de conduite	p.41
	102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.42
<b>Gouvernance</b>				
	102-18	Structure de gouvernance	1.1.a Structure de gouvernance	p.29
	102-19	Délégation de l'autorité	1.2.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.40
	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	1.2.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.40
	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	2.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.25
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	1.1.a Structure de gouvernance	p.29
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.1.a Structure de gouvernance	p.29
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.26, 27
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.27
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.26, 27
	102-35	Politique de rémunération	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47

	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47
<b>Implication des parties prenantes</b>				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	2.1 Listes des groupes de parties prenantes et leurs attentes	p.21
	102-41	Accords de négociation collective		
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	2.2 Identification et sélection des parties prenantes	p.23
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	2.3 Approche de l'implication des parties prenantes	p.24
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	2.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.25
<b>Pratique de reporting</b>				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	"2.1 Entités incluses dans les états financiers consolidés Méthodologie de reporting"	p.10, 73
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Méthodologie de reporting	p.73
	102-47	Liste des enjeux pertinents	1.2 Listes des enjeux pertinents	p.20
	102-48	Réaffirmation des informations	Méthodologie de reporting	p.73
	102-49	Modifications relatives au reporting	Méthodologie de reporting	p.73
	102-50	Période de reporting	Méthodologie de reporting	p.73
	102-51	Date du rapport le plus récent	Méthodologie de reporting	p.73
	102-52	Cycle de reporting	Méthodologie de reporting	p.73

	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Méthodologie de reporting	p.73
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Méthodologie de reporting	p.73
	102-55	Index du contenu GRI	3. Index du contenu GRI	p.76
	102-56	Vérification externe	Méthodologie de reporting	p.73

## ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES

GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	"1.1 Etude de matérialité des enjeux 1.2 Liste des enjeux pertinents"	p.18, 20
	103-2	Description de l'approche managériale	1.1.b Stratégie RSE	p.31
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	1.1.c Suivi de notre performance RSE: processus de rapport	p.32

## GRI 200 : NORMES ECONOMIQUES

### Performance économique

GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	2. Modèles d'affaires	p.9
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.27

### Impacts économiques indirects

GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.1 Inclusion sociale et développement communautaire	p.60
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	2.1.2 Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme	p.14

### Pratiques d'achats

GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	3.2.b Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournisseurs de matières premières	p.61
--	-------	--	--	------

## Lutte contre la corruption

GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.43
	205-2	Communication/formation sur politiques/procédures anti-corruption	1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.43
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.43

## Taxes (Politique fiscale)

GRI 207 : Taxes - 2019	207-3	Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	2.1 Listes des groupes de parties prenantes et leurs attentes	p.21
---------------------------	-------	---	---	------

## GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES

### Matières

GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	4.2.c Produits chimiques	p.68
------------------------------	-------	--	--------------------------	------

### Energie

GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
	302-3	Intensité énergétique	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64

### Eau et effluents

GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-2	Gestion des impacts liés aux déversement d'eau	4.1.b Traitement de l'eau	p.64
	303-3	Prélèvement d'eau	4.1.a Gestion de l'eau	p.63
	303-4	Déversement d'eau	4.1.b Traitement de l'eau	p.64
	303-5	Consommation d'eau	4.1.a Gestion de l'eau	p.63

### Biodiversité

p.68

GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
<b>Émissions</b>				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
	305-4	Intensité des émissions de GES	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
	305-5	Réduction des émissions de GES	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
<b>Déchets</b>				
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	4.3 Gestion des déchets	p.71
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	4.3 Gestion des déchets	p.71
	306-3	Déchets générés	4.3 Gestion des déchets	p.71

	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	4.3 Gestion des déchets	p.71
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	4.3 Gestion des déchets	p.71
<b>GRI 400 : NORMES SOCIALES</b>				
<b>Emploi</b>				p.44
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	"2.1 Egalité de traitement des travailleurs 2.1.b organisation du temps de travail: Heures travaillées"	p.44, 46, 47, 48
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.47
<b>Relations employés/direction</b>				
GRI 402 : Relations employés/direction - 2016	402-1	Périodes de préavis minimales pour les modifications opérationnelles	2.2.e Liberté syndicale et négociation collective	p.56
<b>Santé et sécurité au travail</b>				p.48
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.48
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.49
	403-3	Risques de maladies professionnelles	2.2.b Maladies professionnelles	p.53
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	2.2.c Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et sécurité au travail	p.54
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	2.2.d Formation et développement des compétences	p.55
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	2.2.b Maladies professionnelles	p.53
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	"2.1 Egalité de traitement des travailleurs "	p.48

	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	"2.1 Egalité de traitement des travailleurs "	p.48
	403-9	Accidents du travail	2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.49
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.49
<b>Formation et éducation</b>				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	2.2.d Formation et développement des compétences	p.56
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences/aides à la transition	2.2.d Formation et développement des compétences	p.56
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	2.2.d Formation et développement des compétences	p.56
<b>Diversité et égalité des chances</b>				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	"2.1 Egalité de traitement des travailleurs "	p.44, 45, 46
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47
<b>Liberté syndicale et négociation collective</b>				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	2.2.e Liberté syndicale et négociation collective	p.56
<b>Pratiques de sécurité</b>				

GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	2.2.d Formation et développement des compétences	p.55
Droits des peuples autochtones				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	3. Communauté et innovation sociale	p.58
Evaluation des droits de l'homme				
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	2.2.d Formation et développement des compétences	p.55
Communautés locales				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	"3. Communauté et innovation sociale 3.1 Inclusion sociale et développement communautaire"	p.58, 59
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	3. Communauté et innovation sociale	p.58





**PALMCI**

Boulevard de Vridi, Zone portuaire  
18 B.P 3321 Abidjan 18  
Tél.: + 225 27 21 21 09 00  
Fax: + 225 27 21 21 09 30



**MARYLAND  
OIL PALM**

Pleebo Gedetarbo, Maryland (Libéria)  
Tél.: + +231 651 33 61  
Fax: + 231 699 11 57



**Sania<sup>ce</sup>**

Zone industrielle de Vridi, Rue du Textile  
01 B.P 2949 Abidjan 01  
Tél.: + 225 27 21 75 77 57  
Fax: + 225 27 21 27 28 13

FILIALE DE

